



Orientation relative aux normes d'accréditation Cycle II



À propos de l'International HIV/AIDS Alliance

Nous sommes une alliance novatrice d'organisations de la Société civile à l'échelle nationale, indépendantes, unies par notre vision d'un monde sans sida.

Nous sommes engagés dans l'action concertée, travaillant avec les communautés à travers l'action locale, nationale et mondiale sur les droits liés au VIH, à la santé et les droits humains.

Nos actions sont guidées par nos valeurs : les vies de tous les êtres humains sont de valeur égale et, chacun a le droit d'accéder à l'information et aux services de VIH dont il a besoin pour mener une vie saine.

Remerciements

Les Normes d'accréditation de l'Alliance ont été élaborées suite à une consultation et en collaboration avec nos Organisations de liaison. Notre attachement à l'action concertée à toutes les étapes du processus d'accréditation garantit que l'accréditation est un système d'évaluation par les pairs qui unit les organisations de liaison de l'Alliance à une vision, une mission et à des valeurs partagées à travers un ensemble de normes de qualité mutuellement convenues.

© International HIV/AIDS Alliance, 2013

Les informations contenues dans la présente publication peuvent être reproduites librement, publiées ou autrement utilisées librement à des fins non lucratives sans l'autorisation de l'International HIV/AIDS Alliance. Toutefois, International HIV/AIDS Alliance demande à être citée comme source de l'information.

International HIV/AIDS Alliance

(Secrétariat International)

91-101 Davigdor Road

Hove, East Sussex

BN3 1RE

Royaume-Unis

Tél : +44 (0)1273 718 900

Fax : +44 (0)1273 718 901

Courriel : mail@aid alliance.org

Enregistré sous le numéro de
l'Association caritative britannique
:z`x 1038860

www.aid alliance.org

Table des matières

En bref : Principes et normes d'accréditation	3
Pourquoi l'accréditation est-elle importante ?	9
Qu'est-ce que l'accréditation ?	9
Satisfaction des normes	9
Introduction	9
En bref : Principes d'accréditation	11
Le processus d'accréditation	12
Première étape : Autoévaluation	12
Deuxième étape : Revue documentaire	12
Troisième étape : Visite d'examen	12
Quatrième étape : Mesure de suivi	13
Cinquième étape : Accréditation	13
Orientation complète en matière de principes et normes d'accréditation	14
A Gouvernance et durabilité	14
Principe 1 : Notre organisation est bien gouvernée	14
Principe 2 : Notre organisation et notre programmation sont stratégiques et pertinentes	18
Principe 3 : Notre organisation prend des mesures pour garantir la durabilité financière en appui à ses programmes	22
Principe 4 : Notre organisation gère ses finances de façon efficace et efficiente dans le cadre de la planification et de l'exécution de ses activités	26
B Gestion de l'organisation	26
Principe 5 : Notre organisation recrute du personnel qualifié et offre de bonnes conditions d'emploi et de travail	31
Principe 6 : Notre organisation dispose de systèmes de technologies de l'information et de la communication	36
Principe 7 : Notre organisation dispose d'un système fonctionnel et efficace de suivi et évaluation	39



C Programmation du VIH	39
Principe 8 : Notre organisation promeut l'apprentissage et le partage de connaissances	43
Principe 9 : Nos programmes sont fondés sur des preuves, promeuvent les droits humains et accordent la priorité aux besoins des communautés les plus affectées par le VIH	45
Domaine technique A du VIH : VIH et droits humains	58
Domaine technique B du VIH : Prévention du VIH	62
Domaine technique C du VIH : Intégration du VIH et des droits de santé sexuelle et reproductive	68
Domaine technique D du VIH : Tuberculose et VIH	73
Domaine technique E du VIH : Programmation du VIH centrée sur la famille au bénéfice des enfants	75
Domaine technique F du VIH : VIH et consommation de drogue	80
Domaine technique G du VIH : Traitement, soins et soutien du VIH	85
Ressources clés pour l'équipe de revue sur le terrain	89
Guide de bonnes pratiques	89
VIH et droits humains	90
Prévention du VIH	90
Intégration du VIH et des droits de santé sexuelle et reproductive	90
Tuberculose et VIH	91
Programmation du VIH centrée sur la famille au bénéfice des enfants	91
Traitement, soins et soutien du VIH	91



En bref : Principes et normes d'accréditation

A

Gouvernance et durabilité

Principe 1 Notre organisation est bien gouvernée

Norme 1	Notre organisation dispose d'un organe directeur indépendant (exemple, le Conseil d'administration/ Conseil des fiduciaires) comportant un assortiment approprié de compétences, de connaissances, d'expériences, avec une représentation des groupes pertinents.
Norme 2	Notre Conseil fonctionne en toute responsabilité, transparence et en conformité avec les normes établies et, ce, conformément à ses documents constitutifs.
Norme 3	Notre Conseil oriente la stratégie et le cadre politique de l'organisation.
Norme 4	Notre Conseil a des rôles et attributions clairs et délègue clairement et efficacement l'autorité.
Norme 5	Notre organisation identifie et gère les risques de manière systématique.

Principe 2 Notre organisation et notre programmation sont stratégiques et pertinentes

Norme 6	Notre organisation dispose d'un plan stratégique élaboré avec l'implication des parties prenantes clés et lié à la stratégie nationale pertinente.
Norme 7	Notre organisation dispose d'un plan qui atteste d'un engagement fort en faveur de la stratégie et de la vision, ainsi que la mission et les valeurs de l'Alliance.
Norme 8	Le plan stratégique de notre organisation est mis en application et est régulièrement révisé avec les parties prenantes clés.
Norme 9	Notre organisation a des liens stratégiques avec les parties prenantes et les mécanismes clés à travers lesquels elle s'implique aux côtés de la riposte nationale au VIH.
Norme 10	Notre organisation dispose d'une stratégie clairement définie et de plans opérationnels pour l'engagement et le plaidoyer politiques, en fonction du contexte politique national et des besoins de la société civile.

Principe 3 Notre organisation prend des mesures pour garantir la durabilité financière en appui à ses programmes

Norme 11	Notre organisation dispose d'une stratégie et de directives de mobilisation de ressources en place.
Norme 12	Notre organisation dispose d'un plan cohérent pour garantir la durabilité à long terme.



B

Gestion organisationnelle

Principe 4 Notre organisation gère ses finances de façon efficace et efficiente dans le cadre de la planification et de l'exécution de ses activités

- Norme 13** Notre organisation dispose de politiques et de procédures financières pour la gestion efficace des ressources, y compris la liquidité et les immobilisations.
- Norme 14** Notre organisation dispose de bons systèmes de gestion financière et d'établissement de rapports financiers.
- Norme 15** Notre organisation se conforme à toutes les obligations financières statutaires pertinentes.
- Norme 16** Notre organisation acquiert des biens et services de manière équitable et transparente.
- Norme 17** Notre organisation dispose d'un processus global et cohérent pour la sélection, le renforcement des capacités, le suivi et l'obligation redditionnelle des bénéficiaires de subventions.

Principe 5 Notre organisation recrute du personnel qualifié et offre de bonnes conditions d'emploi et de travail

- Norme 18** Notre organisation dispose de procédures de politiques et de descriptions de postes visant à s'assurer que la structure des RH soutienne la stratégie organisationnelle.
- Norme 19** Les politiques et pratiques de recrutement et de sélection sont transparentes, rigoureuses et garantissent l'emploi de personnel qualifié pour réaliser les objectifs de l'organisation.
- Norme 20** Le paquet de rémunération et de prestations qu'offre notre organisation vise à attirer et à retenir des agents qualifiés, motivés et expérimentés.
- Norme 21** Notre organisation dispose d'un système d'évaluation des performances pour la gestion et l'évaluation des performances du personnel et offre des possibilités de formation et de perfectionnement.
- Norme 22** Les normes et conditions de travail de notre organisation sont favorables aux performances satisfaisantes du personnel et au bien-être de celui-ci.
- Norme 23** Notre organisation dispose de systèmes de gestion de la sécurité en place pour protéger les individus et le patrimoine.

Principe 6 Notre organisation dispose de systèmes de technologies de l'information et de la communication

- Norme 24** Notre organisation communique ses valeurs et l'impact de son travail.
- Norme 25** Les procédures de technologies de l'information sont en place et communiquées au personnel.

C

Programmation du VIH

Principe 7 Notre organisation dispose d'un système fonctionnel et efficace de suivi et évaluation

- Norme 26** Notre organisation dispose d'un plan de suivi et évaluation assorti d'indicateurs clairement définis et liés aux objectifs et le plan bénéficie d'un budget suffisant.
- Norme 27** Un système de suivi et évaluation capable de saisir des données pertinentes, fiables, précises et exhaustives, assorti de mesures de contrôle appropriées prises à tous les niveaux, est en place.
- Norme 28** Les données programmatiques sont analysées et utilisées aux fins de la planification et de la prise de décisions et partagées avec les parties prenantes extérieures, y compris les donateurs.
- Norme 29** Notre organisation a entrepris (ou entend entreprendre) au moins une évaluation ou une revue durant le cycle de vie de son plan stratégique.

Principe 8 Notre organisation promeut l'apprentissage et le partage de connaissances

- Norme 30** Notre organisation apprend et partage ses enseignements de manières accessible et efficace.

Principe 9 Nos programmes sont fondés sur des preuves, promeuvent les droits humains et accordent la priorité aux besoins des communautés les plus affectées par le VIH

- Norme 31** Notre organisation est attachée à une approche fondée sur les droits humains.
- Norme 32** Notre organisation est attachée à la mise en œuvre effective des principes d'une plus implication accrue des personnes vivant avec le VIH (GIPA).
- Norme 33** Notre organisation promeut les droits humains des femmes, des hommes, d'autres identités de genre et ceux des personnes de toutes les orientations sexuelles, en transformant les relations entre les sexes et en réduisant l'inégalité.
- Norme 34** Notre organisation respecte et promeut les droits des enfants et leur protection contre la maltraitance, l'exploitation et la négligence.
- Norme 35** Les programmes de VIH et de santé de notre organisation font partie d'un réseau local/national coordonné de services et de programmes et contribue à la riposte nationale au VIH.
- Norme 36** Notre organisation tient à garantir la participation des populations censées bénéficier de nos programmes à tous les stades du cycle des programmes.
- Norme 37** Notre organisation mobilise les communautés les plus affectées par le VIH afin de garantir une riposte efficace au VIH.
- Norme 38** Notre organisation accorde la priorité aux communautés les plus affectées par le VIH et ses programmes de lutte contre le VIH sont adaptés pour satisfaire leurs besoins.



Domaine technique du VIH

Domaine technique A du VIH : VIH et droits humains

Norme A1	Nos programmes sont fondés sur une évaluation des droits humains.
Norme A2	Nos programmes sont conçus pour renforcer les capacités tant des détenteurs de droits que des détenteurs d'obligations à réclamer leurs droits et à promouvoir, protéger et respecter les droits des autres.
Norme A3	Notre organisation demande des comptes tant aux acteurs étatiques que non étatiques en ce qui concerne la jouissance de l'ensemble des droits humains comme élément clé de l'ensemble de nos programmes.
Norme A4	L'organisation promeut et/ou fournit des services juridiques pour garantir la réparation de la discrimination liée au VIH vécue par les personnes vivant avec le VIH et les populations clés.

Domaine technique B du VIH : Prévention du VIH

Norme B1	La programmation de la prévention du VIH basée sur les communautés adoptée par notre communauté adopte une approche de prévention combinée du VIH.
Norme B2	Les activités de prévention du VIH par notre organisation adoptent une approche positive de la sexualité.
Norme B3	Les activités de prévention du VIH par notre organisation s'attaquent aux besoins de prévention du VIH des personnes vivant avec le VIH.

Domaine technique C du VIH : Intégration du VIH et des droits de santé sexuelle et reproductive

Norme C1	Notre organisation promeut le lien et l'intégration de la santé et des droits de santé sexuelle et reproductive et du VIH dans les politiques, les programmes et les services.
Norme C2	Notre organisation promeut et/ou fournit des informations et des services pour la double protection (prévention des IST/du VIH intégrée à la planification familiale volontaire pour assurer la protection contre les grossesses non désirées et les IST/le VIH).
Norme C3	Notre organisation promeut et/ou fournit des informations et des services complets pour la prévention de la transmission verticale du VIH (PTPE).
Norme C4	Notre organisation promeut et/ou assure l'éducation, le dépistage et le traitement des infections sexuellement transmises soit directement, soit par des orientations.
Norme C5	Notre organisation veille à la satisfaction des clients et à la qualité des services intégrés.

Domaine technique du VIH

Domaine technique D du VIH : Tuberculose et VIH

Norme D1	Notre organisation promeut l'intégration des politiques, programmes et services de lutte contre la tuberculose et le VIH.
Norme D2	Notre organisation promeut et/ou fournit l'accès au dépistage de la tuberculose, la thérapie préventive au cotrimoxazole, la thérapie préventive à l'isoniazide ou le traitement de la tuberculose pour les personnes vivant avec le VIH.
Norme D3	Notre organisation veille à ce que l'ensemble des personnes vivant avec le VIH reçoivent des informations compréhensibles sur la tuberculose.

Domaine technique E du VIH : Programmation du VIH centrée sur la famille au bénéfice des enfants

Norme E1	Notre organisation promeut la participation des enfants dans des processus qui sont inclusifs et appropriés à l'âge.
Norme E2	Notre organisation promeut une approche centrée sur la famille pour atteindre les enfants affectés par le VIH au sein des familles et des communautés et à travers celles-ci.
Norme E3	Notre organisation promeut et/ou fournit un appui général complémentaire aux individus et aux familles afin d'améliorer la santé, l'éducation ou le bien-être social.

Domaine technique F du VIH : VIH et consommation de drogue

Norme F1	Notre organisation utilise une approche de réduction des dommages liés à la consommation de la drogue et au VIH.
Norme F2	Notre organisation promeut et/ou assure l'accès au matériel d'injection propre, aux préservatifs et à l'information sur l'injection sans risque et la sexualité sans risque pour les consommateurs de drogues et leurs partenaires sexuels.
Norme F3	Notre organisation promeut et/ou fournit : l'accès au traitement antirétroviral ; la prévention et le traitement des infections opportunistes ; la prévention et le traitement de la tuberculose ; le traitement de substitution aux opiacés ; le traitement pour l'overdose ; le diagnostic et le traitement de l'hépatite C pour les consommateurs de drogues et leurs partenaires sexuels.
Norme F4	Notre organisation promeut et/ou fournit l'accès aux services de soutien psychosocial pour satisfaire les besoins prioritaires des consommateurs de drogues et ceux de leurs partenaires sexuels.



Domaine technique du VIH

Domaine technique G du VIH : Traitement, soins et soutien du VIH

Norme G1	Notre organisation est attachée à une approche centrée sur le client par rapport au dépistage et au traitement du VIH qui promeut l'autonomie et le choix.
Norme G2	Notre organisation promeut/fournit des soins à domicile et des soins palliatifs aux personnes atteintes de maladies liées au VIH.
Norme G3	Notre organisation tient à prendre soin des pourvoyeurs de soins et est attachée à la promotion de la reconnaissance des agents de santé communautaire.
Norme G4	Notre organisation soutient les personnes sous traitement ou dans le besoin de traitement du VIH, y compris en assurant les programmes d'observance du traitement, de soutien et de connaissance du traitement et en faisant du plaidoyer pour l'accès au traitement du VIH.
Norme G5	Notre organisation promeut et/ou assure le diagnostic, le dépistage et le traitement précoces de toutes les infections sexuellement transmissibles/du VIH, de l'hépatite B et de la tuberculose.
Norme G6	Notre organisation promeut une approche holistique par rapport au traitement et promeut l'accès au traitement et aux soins pour toutes les tranches d'âge : enfants, adolescents, adultes et personnes du troisième âge.





Introduction

Pourquoi l'accréditation est-elle importante ?

Notre système d'accréditation est l'épine dorsale d'une Alliance forte. C'est elle qui nous permet de garantir les normes ainsi qu'une vision et des valeurs partagées à l'échelle de l'Alliance. En nous appuyant sur des équipes d'évaluation issues d'organisations sœurs, nous évaluons rigoureusement les organisations nationales à l'aune des normes les plus rigoureuses. À l'Alliance, nous entendons renforcer la confiance des donateurs dans l'aptitude de nos Organisations de liaison (OL) à exécuter des programmes qualitatifs de lutte contre le VIH. Nous entendons également veiller à ce que l'implication significative des personnes vivant avec le VIH et d'autres groupes marginalisés, conjointement avec l'égalité entre les sexes, soit au cœur du travail de toutes les OL.

Un système robuste d'accréditation offre une opportunité vitale aux OL d'apprendre les unes auprès des autres. Les équipes d'évaluation par les pairs identifient les domaines où le renforcement s'avère nécessaire pour satisfaire aux normes d'accréditation, intégrant ainsi cette dimension dans chaque plan de développement des capacités de l'organisation. L'Alliance est attachée à la défense de ces principes, s'assurant que chaque organisation a une vision et des valeurs partagées.

Qu'est-ce que l'accréditation ?

Le système d'accréditation de l'Alliance promeut la bonne gouvernance, l'obligation redditionnelle et la programmation de la bonne pratique à l'échelle de nos OL. Il guide l'admission de nouvelles organisations et maintient les normes pour les OL existantes. Une OL de l'Alliance accréditée doit satisfaire à nos normes de bonne gouvernance, de gestion organisationnelle et de programmation des bonnes pratiques, telles qu'évaluées par le biais d'un processus d'examen par les pairs.

La présente orientation explique le processus d'évaluation de l'accréditation et énumère les preuves nécessaires pour vérifier la conformité à chaque norme d'accréditation.

Satisfaction des normes

Toutes les OL de l'Alliance sont tenues de satisfaire à 9 principes contenant 38 normes d'accréditation. Ces normes couvrent trois domaines :

- la gouvernance et la durabilité ;
- la gestion organisationnelle ;
- la programmation du VIH.

Pour devenir un membre accrédité de l'Alliance, toute OL doit satisfaire à l'ensemble des 38 normes. De plus, il existe 7 domaines techniques de VIH et de santé liés aux programmes contenant 28 autres normes. Les OL sont tenues de sélectionner deux domaines techniques et de satisfaire à l'ensemble des normes que contient chacune d'elles.



Dans les présentes directives, chaque norme est exprimée sous forme d'énoncé et est scindée en un certain nombre de **critères** (indicateurs de mesure). Certains des critères sont *essentiels* et d'autres sont *souhaitables*. L'on satisfait à une norme en :

- réalisant l'ensemble des critères essentiels (ceux mis en relief) ;
- réalisant la majorité (50 % ou plus) des critères indiqués dans une norme.

Pour chaque critère, une **orientation** et des modèles de questions sont fournis, conjointement avec les références et les liens à la documentation, qui peuvent aider l'équipe d'évaluation à comprendre les exigences des critères. La section des **preuves** énumère les documents et les activités qui constituent le moyen de vérification de chaque critère (l'OL n'est pas tenue d'avoir toutes les ressources pertinentes pour satisfaire aux critères).



En bref : Principes d'accréditation

A Gouvernance et durabilité

Principe 1	Notre organisation est bien gouvernée	Normes 1–5
Principe 2	Notre organisation et notre programmation sont stratégiques et pertinentes	Normes 6–10
Principe 3	Notre organisation prend des mesures pour garantir la durabilité financière en appui à ses programmes	Normes 11–12

B Gestion organisationnelle

Principe 4	Notre organisation gère ses finances de façon efficace et efficiente dans le cadre de la planification et de l'exécution de ses activités	Normes 13–17
Principe 5	Notre organisation recrute du personnel qualifié et offre de bonnes conditions d'emploi et de travail	Normes 18–23
Principe 6	Notre organisation dispose de systèmes de technologies de l'information et de la communication	Normes 24–25

C Programmation du VIH

Principe 7	Notre organisation dispose d'un système fonctionnel et efficace de suivi et évaluation	Normes 26–29
Principe 8	Notre organisation promeut l'apprentissage et le partage de connaissances	Norme 30
Principe 9	Nos programmes sont fondés sur des preuves, promeuvent les droits humains et accordent la priorité aux besoins des communautés les plus affectées par le VIH	Normes 31–38
	Domaine technique A du VIH : VIH et droits humains	Normes A1–A4
	Domaine technique B du VIH : Prévention du VIH	Normes B1–B3
	Domaine technique C du VIH : Intégration du VIH et des droits de santé sexuelle et reproductive	Normes C1–C5
	Domaine technique D du VIH : TB et HIV	Normes D1–D3
	Domaine technique E du VIH : Programmation du VIH centrée sur la famille au bénéfice des enfants	Normes E1–E3
	Domaine technique F du VIH : HIV and consommation de drogue	Normes F1–F4
	Domaine technique G du VIH : Traitement, soins et soutien du VIH	Normes G1–G6





Le processus d'accréditation

Une organisation de liaison non-accréditée est une organisation qui n'a pas encore obtenu son accréditation. Si au bout de deux ans, l'organisation n'a pas obtenu d'accréditation, le statut d'OL sera révisé.

Première étape : Autoévaluation

La première étape du processus d'accréditation est l'autoévaluation. L'OL évalue le degré de satisfaction des normes en utilisant l'outil et les directives d'autoévaluation pour l'accréditation et fournit des preuves documentaires.

À ce stade, l'OL propose également deux domaines techniques du VIH basés sur son profil de programmation (voir page 38 pour l'ensemble des sept domaines techniques du VIH). Ces domaines techniques sont convenus en consultation avec l'OL, les équipes régionales, l'Unité en charge des meilleures pratiques et l'équipe d'accréditation, l'approbation finale étant donnée par le Comité d'accréditation.

Deuxième étape : Revue documentaire

Une équipe au Secrétariat de l'Alliance examine ensuite l'autoévaluation. Si les normes ne sont pas satisfaites, un plan d'action est préparé par le personnel du Secrétariat, conjointement avec l'OL, pour aider celle-ci à satisfaire à ces normes. Cette étape devrait durer un à six mois, en fonction du travail de renforcement des capacités défini dans le plan d'action.

Une fois que l'OL est confiante qu'elle satisfait à toutes les normes, les dispositions sont prises pour une visite d'examen sur le terrain.

Troisième étape : Visite d'examen

Le système d'accréditation de l'Alliance est piloté par les pairs. L'équipe d'examen sur le terrain est composée de trois membres : deux représentants seniors de l'OL (en général un membre du Conseil et un membre du personnel senior) et un membre du personnel senior du Secrétariat de l'Alliance. Les membres de l'équipe sont choisis au regard de leurs compétences et leur expertise complémentaire dans les trois domaines couverts par les normes d'accréditation : la gouvernance et la durabilité, la gestion organisationnelle et la programmation du VIH.

L'expérience variée et équilibrée de l'équipe d'examen sur le terrain garantit un dialogue constructif lors de la visite d'une OL par l'équipe. Des mesures et des recommandations additionnelles pertinentes et réalisables sont indiquées à l'OL.

L'équipe d'examen sur le terrain entreprend ses revues en collectant des informations sur les réunions et les entretiens avec le personnel de l'OL et les parties prenantes extérieures. L'équipe demande également des documents fournissant des preuves que les normes ont été satisfaites.

L'examen sur le terrain dure en général trois jours. Une fois l'examen achevé, l'équipe d'examen fait un rapport verbal à la haute direction de l'OL, ainsi qu'au Conseil et, si nécessaire, convient d'autres mesures qui doivent être mises en œuvre pour satisfaire à toutes les normes. L'équipe d'examen prépare également un rapport écrit détaillant la visite et toute autre mesure requise.

Quatrième étape : Mesure de suivi

Le Secrétariat de l'Alliance soutient l'OL pour travailler sur tous les domaines finaux nécessitant une amélioration. Une fois que l'OL et le Secrétariat ont établi que ces améliorations ont été réalisées, un rapport final est préparé pour soumission au comité d'accréditation.

Cinquième étape : Accréditation

Le Comité d'accréditation de l'Alliance est composé de fiduciaires, du Secrétariat et de représentants des conseils d'administration des OL, ainsi que de la Haute direction des OL de l'Alliance. Le comité est chargé de décider si, oui ou non, une OL devrait être accréditée, sur la base des rapports fournis par l'équipe d'examen sur le terrain et le personnel du Secrétariat. Une fois qu'une OL se conforme aux principes d'accréditation, le Comité d'accréditation attribue le certificat d'accréditation, qui est valable pour quatre années.

Si une OL n'a pas été en mesure d'apporter les améliorations requises sur une période convenue afin de satisfaire à toutes les normes, le Comité d'accréditation peut décider de suspendre ladite OL.

Le Comité d'accréditation rend compte de toutes ses décisions au Conseil de fiduciaires du Secrétariat de l'Alliance. Une OL peut interjeter appel auprès du Conseil de fiduciaires contre une décision du Comité d'accréditation.

Toute Organisation de liaison accréditée démontre une bonne gouvernance et gestion organisationnelle. Sa programmation du VIH est une programmation de meilleures pratiques – efficace, ciblée, et basée sur les droits de l'homme.

Les OL de l'Alliance accréditées ont droit à un large éventail d'avantages, tous conçus pour les tenir au courant des toutes dernières nouvelles en matière de programmation, de politique et de mobilisation de fonds. Les OL accréditées seront évaluées tous les quatre ans. Toutefois, dans ce délai, il échoit à l'OL de veiller au respect des principes de l'Alliance.

Pour de plus amples informations sur l'accréditation de l'Alliance, veuillez vous référer à la page 4 de la Charte et de l'Accord de liaison de l'Alliance.

Une liste des OL de l'Alliance accréditées peut être consultée sur le site web de l'Alliance à l'adresse www.aidsalliance.org/accréditation



Orientation complète en matière de principes et normes d'accréditation

A Gouvernance et durabilité

Principe 1 : Notre organisation est bien gouvernée

Norme 1 Notre organisation dispose d'un organe directeur indépendant (exemple, le Conseil d'administration/Conseil des fiduciaires) comportant un assortiment approprié de compétences, de connaissances, d'expériences, avec une représentation des groupes pertinents.

Critères	Orientation	Preuves
1.1 Existe-t-il un organe directeur indépendant (Conseil d'administration ou Conseil des fiduciaires) ?	<ul style="list-style-type: none"> • La composition du Conseil tient-elle compte des documents constitutifs ? • Les membres du Conseil jouissent-ils d'une indépendance suffisante dans la prise de décisions ? • Les membres du personnel senior votent-ils également les membres du Conseil ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents constitutifs • Procès-verbaux des réunions du Conseil
1.2 Existe-t-il un processus clair, transparent et impartial de sélection des membres du Conseil ?		<ul style="list-style-type: none"> • Critères et preuves de recrutement des membres du Conseil • Lettre d'invitation adressée aux candidats potentiels
1.3 Existe-t-il une représentation pertinente des femmes et des hommes au sein du Conseil ?	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il une représentation égale des hommes et des femmes ? • Si non, existe-t-il une raison stratégique à cela (par exemple, une organisation axée sur les transexuels) ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des membres du Conseil
1.4 Le Conseil enregistre-t-il une représentation des communautés affectées ?	<ul style="list-style-type: none"> • La représentation des populations clés est-elle une exigence ? • Les populations clés sont-elles représentées au sein du Conseil 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents constitutifs • Liste des membres du Conseil
1.5 Le Conseil équilibre-t-il un assortiment de compétences et d'expériences avec la compétence dans la prise effective de décisions ?	<ul style="list-style-type: none"> • La composition du Conseil reflète-t-il l'équilibre optimum de compétences et d'expériences (exemple, santé, programmation du VIH, levée de fonds, finances, aspects juridiques, expérience au niveau du Conseil) ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Critères et preuves de recrutement des membres du Conseil • CV des membres du Conseil

Gouvernance et durabilité

Principe 1

Norme 2 Notre Conseil fonctionne en toute responsabilité, transparence et en conformité avec les normes établies et, ce, conformément à ses documents constitutifs.

Critères	Orientation	Preuves
2.1 L'organisation est-elle légalement enregistrée auprès d'autorités statutaires et réglementaires compétentes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Comment l'organisation est-elle enregistrée ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents d'enregistrement
2.2 Existe-t-il des documents constitutifs indiquant le rôle du Conseil et la durée du mandat des membres du Conseil ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs de l'organisation sont-ils définis ? • Le rôle du Conseil est-il défini ? • Quelle est la procédure pour l'élection d'un membre du Conseil ? • Comment est régie la durée du mandat des membres du Conseil ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents constitutifs
2.3 Le Conseil tient-il des réunions régulières consignées dans des procès-verbaux ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la fréquence des réunions du Conseil ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbaux des réunions du Conseil
2.4 Le Conseil examine-t-il et autorise-t-il les rapports financiers annuels ?	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil examine-t-il les rapports financiers audités ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbaux des réunions du Conseil • Procès-verbaux des réunions sur les questions financières
2.5 Le Conseil examine et autorise-t-il un budget annuel consolidé ?	<ul style="list-style-type: none"> • Le budget est-il soutenu par des documents justificatifs attestant d'entrées de ressources suffisantes ? • Est-ce un budget équilibré ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbaux des réunions du Conseil • Budget annuel • Documents justificatifs des budgets
2.6 Le Conseil encourage et permet-il l'implication des parties prenantes clés (par exemple, les personnes vivant avec le VIH, les professionnel(le)s du sexe, les utilisateurs de drogues injectables, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les transsexuels, les gouvernements) dans les processus de planification et de prise de décisions de l'organisation ?	<ul style="list-style-type: none"> • Comment le Conseil permet-il l'implication des parties prenantes clés dans la planification organisationnelle ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettres d'invitation aux parties prenantes clés • Procès-verbaux des réunions de planification



Gouvernance et durabilité

Principe 1

Norme 3 Notre Conseil oriente la stratégie et le cadre politique de l'organisation.

Critères	Orientation	Preuves
3.1 Le Conseil a-t-il approuvé un plan stratégique en cours pour l'organisation ?	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil décide-t-il de la stratégie et des principales politiques de l'organisation ? 	<ul style="list-style-type: none"> Procès-verbaux des réunions du Conseil approuvant le plan stratégique Plan stratégique actuel
3.2 Le Conseil entreprend-il périodiquement des examens stratégiques de tous les aspects du travail de l'organisation et l'utilisation des résultats pour sous-tendre le changement et l'innovation positifs ?		<ul style="list-style-type: none"> Procès-verbaux des réunions de revue stratégique
3.3 Le Conseil a-t-il établi une déclaration claire de la vision et de la mission de l'organisation ?	<ul style="list-style-type: none"> Les déclarations de mission et de vision sont-elles examinées durant les réunions de planification stratégique ? 	<ul style="list-style-type: none"> Déclarations de vision et de mission Procès-verbaux des réunions de planification stratégique

Norme 4 Notre Conseil a des rôles et attributions clairs et délègue clairement et efficacement l'autorité.

Critères	Orientation	Preuves
4.1 La nature et les limites de tout pouvoir délégué au sein du Conseil sont-elles clairement enregistrées et sues de toutes les personnes impliquées (exemple, fixation de termes de référence clairs pour les comités et les groupes consultatifs) ?	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il une politique en place pour la gestion des conflits d'intérêt potentiels ? Les membres du Conseil tirent-ils parti de leurs postes au-delà de ce qui est autorisé par la loi et au-delà des intérêts de l'organisation ? 	<ul style="list-style-type: none"> Termes de référence pour les comités du Conseil Politique du Conseil
4.2 Le Conseil nomme-t-il, soutient-il et évalue-t-il le Directeur exécutif ?		<ul style="list-style-type: none"> Évaluation annuelle du Directeur exécutif
4.3 Le Conseil procède-t-il à des délégations effectives et appropriées d'attributions au Directeur exécutif ?	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil a-t-il fixé une limite du pouvoir de signature au Directeur exécutif pour les décaissements de liquidités ? 	<ul style="list-style-type: none"> Décision du Conseil relative à la délégation de pouvoir

Gouvernance et durabilité

Principe 1

Norme 5 Notre organisation identifie et gère les risques de manière systématique.

	Critères	Orientation	Preuves
5.1	L'organisation a-t-elle identifié les risques majeurs auxquels elle est exposée ?	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan de gestion des risques est-il actualisé ? • Les risques sont-ils catégorisés (par exemple, risques stratégiques, opérationnels, financiers, en conformité avec les exigences des donateurs et la législation nationale, risques liés à la sécurité) ? • Les risques sont-ils classifiés (par exemple, élevés, moyens, faibles) ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des risques • Atelier sur les risques • Plan de gestion des risques
5.2	Des plans sont-ils en place pour gérer les principaux risques de manière proactive ?	<ul style="list-style-type: none"> • Des risques individuels sont-ils assignés au personnel de haut niveau ? • La gestion des risques est-elle incluse dans le plan de travail ? • Comment les principaux risques sont-ils gérés ? • Le Conseil examine-t-il les risques organisationnels et le plan de gestion des risques ? • La gestion des risques est-elle discutée lors des réunions de la haute direction ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de gestion des risques • Plans de travail • Procès-verbaux des réunions du Conseil



Gouvernance et durabilité

Principe 2

Principe 2 : Notre organisation et notre programmation sont stratégiques et pertinentes

Norme 6 Notre organisation dispose d'un plan stratégique élaboré avec l'implication des parties prenantes clés et lié à la stratégie nationale pertinente.

Critères	Orientation	Preuves
6.1 Existe-t-il actuellement un plan stratégique ?	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs stratégiques censés orienter les programmes sont-ils clairement énoncés ? 	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique actuel Objectifs stratégiques
6.2 Le plan stratégique a-t-il été élaboré par le biais d'un processus participatif impliquant les populations clés, le personnel et d'autres parties prenantes clés ?		<ul style="list-style-type: none"> Procès-verbaux des réunions de planification stratégique
6.3 Le plan stratégique s'aligne-t-il sur les priorités nationales formulées dans le document national stratégique de lutte contre le VIH et le sida ?		<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique Document national stratégique de lutte contre le VIH et le sida Plans nationaux à moyen terme de lutte contre le VIH et le sida

Norme 7 Notre organisation dispose d'un plan qui atteste d'un engagement fort en faveur de la stratégie et de la vision, ainsi que la mission et les valeurs de l'Alliance.

Critères	Orientation	Preuves
7.1 Le plan stratégique contribue-t-il à l'atteinte des buts et objectifs de l'Alliance ?	<ul style="list-style-type: none"> Le Plan stratégique actuel s'aligne-t-il sur la stratégie mondiale de l'Alliance : <i>VIH, santé et droits : pérenniser l'action communautaire. Stratégie 2013-2020</i> ? 	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique Stratégie mondiale de l'Alliance : <i>VIH, santé et droits : pérenniser l'action communautaire. Stratégie 2013-2020</i>
7.2 La vision, la mission et les valeurs s'alignent-elles sur la vision, la mission et les valeurs de l'Alliance ?	<ul style="list-style-type: none"> Quels aspects de la vision, de la mission et des valeurs de l'Alliance s'alignent-ils sur celles de l'Alliance internationale ? 	<ul style="list-style-type: none"> Vision, mission et valeurs Vision, mission et valeurs de l'Alliance mondiale

Gouvernance et durabilité

Principe 2

Critères	Orientation	Preuves
7.3 Le plan stratégique contient-il des buts et objectifs pour réaliser la vision et la mission de l'organisation ?	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il des indicateurs de performance liés aux buts et objectifs correspondants ? 	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique

Norme 8 Le plan stratégique de notre organisation est mis en application et est régulièrement révisé avec les parties prenantes clés.

Critères	Orientation	Preuves
8.1 Le plan stratégique est-il traduit en plan opérationnel périodique et les coûts de ce plan sont-ils évalués de manière réaliste ?	<ul style="list-style-type: none"> Le plan opérationnel est-il chiffré conformément aux ressources disponibles limitées et non limitées ? 	<ul style="list-style-type: none"> Plan opérationnel
8.2 Le plan stratégique est-il utilisé pour éclairer la planification opérationnelle et les priorités des programmes ou des projets ?	<ul style="list-style-type: none"> Des documents de plan stratégique sont-ils utilisés durant la planification opérationnelle (par exemple, changement dans les activités prévues pour l'année à venir, budgets) ? 	<ul style="list-style-type: none"> Documents de plan stratégique Documents de planification opérationnelle
8.3 Le plan stratégique fait-il l'objet de suivi et de revue réguliers avec les parties prenantes clés ?	<ul style="list-style-type: none"> Le plan stratégique est-il réexaminé chaque année et comparé aux progrès réalisés par rapport aux indicateurs de performance ? 	<ul style="list-style-type: none"> Procès-verbaux des processus d'examen Progrès par rapport aux indicateurs de performance



Gouvernance et durabilité

Principe 2

Norme 9 Notre organisation a des liens stratégiques avec les parties prenantes et les mécanismes clés à travers lesquels elle s'implique aux côtés de la riposte nationale au VIH.

Critères	Orientation	Preuves
<p>9.1 Existe-il une relation stratégique avec les acteurs clés de la société civile impliqués dans la riposte nationale et régionale au VIH ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les acteurs de la société civile qui jouent un rôle clé dans le pays ? Où les partenaires d'exécution travaillent-ils sur une base régionale plutôt que sur une base nationale ? Examiner les acteurs régionaux clés. • Quelles activités mène l'organisation avec chacune de ses parties prenantes de la société civile ? • Quels sont les réseaux et les plateformes de la société civile dont l'organisation fait partie ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Courriers électroniques des réseaux de la société civile • Enregistrement des organisations non gouvernementales travaillant sur une base régionale • Procès-verbaux des réunions pertinentes
<p>9.2 Existe-il des relations stratégiques avec d'autres parties prenantes clés impliquées dans la riposte nationale et régionale au VIH (par exemple, ministères gouvernementaux, donateurs, secteur privé, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) Coordinateur pays ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les parties prenantes clés au sein : <ul style="list-style-type: none"> – du gouvernement (national ou régional selon l'axe prioritaire de l'organisation) – des organisations donatrices ? – du secteur privé ? • Comment l'organisation implique-t-elle les parties prenantes clés pour nouer des relations significatives ? • Quels sont les récents succès réalisés grâce à ces implications ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges de courriers électroniques pertinents
<p>9.3 L'organisation participe-t-elle directement à la riposte nationale et régionale au VIH (par exemple, Comité national de lutte contre le sida, Instance de coordination nationale du Fonds mondial) ou a-t-elle mis en place un mécanisme pour drainer les contributions au profit des institutions et des plateformes clés de ladite riposte ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les principaux organes nationaux de coordination dans le pays ? • Quels représentants de la société civile siègent-ils dans le Comité national de lutte contre le sida, l'Instance de coordination nationale et d'autres organes nationaux de coordination ? • À quelles activités l'organisation a-t-elle participé, lesquelles activités ont contribué aux apports de la société civile aux organes nationaux de coordination ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Preuves des campagnes de plaidoyer • Aide juridique et financière pour d'autres organisations • Correspondance par courrier électronique

Gouvernance et durabilité

Principe 2

Critères	Orientation	Preuves
9.4 L'organisation fait-elle office de leader de la société civile dans la riposte nationale et régionale au VIH ?	<ul style="list-style-type: none"> Quelles mesures la société civile dans son ensemble (et non l'organisation) a-t-elle prises au cours de l'année écoulée, qui ont contribué à la riposte nationale ? Quelle contribution l'organisation a-t-elle apportée à ces mesures ? 	<ul style="list-style-type: none"> Procès-verbaux des réunions pertinentes (y compris la liste de participation) Correspondance par courrier électronique comme preuves des campagnes de plaidoyer Présence dans les médias, y compris les médias sociaux (exemple, Facebook, Twitter)

Norme 10 Notre organisation dispose d'une stratégie clairement définie et de plans opérationnels pour l'engagement et le plaidoyer politiques, en fonction du contexte politique national et des besoins de la société civile.

Critères	Orientation	Preuves
10.1 L'engagement politique et le travail de plaidoyer en faveur des politiques sont-ils inclus dans le plan stratégique ?	<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les priorités nationales pour les questions de politique ? De quelle manière ces priorités stratégiques sont-elles prises en compte dans le plan stratégique ? 	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique
10.2 Le plan stratégique pour l'engagement politique et le plaidoyer en faveur des politiques est-il fondé sur les besoins de la société civile et/ou son agenda affiché ?	<ul style="list-style-type: none"> Quels défis clés ont-ils un impact sur la société civile du pays ? Comment ces défis se traduisent-ils en besoins pour la société civile ? Le plan stratégique tient-il compte de ces besoins ? 	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique
10.3 Existe-t-il un plan stratégique consigné par écrit assorti de cibles claires pour le travail de dialogue de politique et de plaidoyer, soit séparément, soit faisant partie des programmes plus généraux ?	<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les activités de politique et de plaidoyer dans le plan de travail opérationnel ? Les activités ont-elles des cibles SMART (Spécifiques, Mesurables, Réalisables, Réalistes) ? 	<ul style="list-style-type: none"> Plan opérationnel
10.4 Existe-il une capacité technique et financière pour exécuter le plan de travail annuel pour le travail de dialogue de politique et de plaidoyer ?	<ul style="list-style-type: none"> Le coût du plan opérationnel a-t-il été évalué ? Quels membres du personnel sont-ils impliqués dans la mise en œuvre des activités de politique et de plaidoyer ? Les membres du personnel impliqués dans les activités de plaidoyer sont-ils convenablement qualifiés et jouissent-ils de l'expérience de travail pertinente ? 	<ul style="list-style-type: none"> Plan opérationnel Descriptions de postes



Gouvernance et durabilité

Principe 2

Critères	Orientation	Preuves
10.5 Le plan stratégique pour le dialogue de politique et de plaidoyer est-il coordonné avec les partenaires d'exécution nationaux et régionaux et communiqué à ceux-ci ?	<ul style="list-style-type: none"> • Avec qui le plan stratégique a-t-il été partagé ? • Ceci a-t-il trait aux acteurs nationaux et régionaux clés ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Correspondance pertinente avec les acteurs nationaux et régionaux

Principe 3 : Notre organisation prend des mesures pour garantir la durabilité financière en appui à ses programmes

Norme 11 Notre organisation dispose d'une stratégie et de directives de mobilisation de ressources en place.

Critères	Orientation	Preuves
11.1 Une stratégie de mobilisation de ressources a-t-elle été élaborée pour couvrir les déficits de financement à court terme et les buts stratégiques à long terme ?	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie de mobilisation des ressources est-elle réaliste et réalisables ? • Quelles activités sont-elles menées pour la réaliser ? • La stratégie intègre-t-elle un plan qui est chiffré et qui comporte des objectifs, des cibles financières et des indicateurs de succès ? • Le plan fait-il l'objet de suivi ? • Existe-il des rapports par rapport aux cibles financières ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de mobilisation des ressources • Plan de mobilisation des ressources • Procès-verbaux des réunions de mobilisation des ressources, de l'équipe de haute direction et du Conseil • Rapports établis à l'aune des cibles financières
11.2 La mobilisation des ressources est-elle intégrée dans le plan stratégique ?		<ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique • Procès-verbaux des réunions pertinentes
11.3 Existe-il un point focal pour la mobilisation des ressources ?	<ul style="list-style-type: none"> • Le point focal pour la mobilisation des ressources a-t-il un champ de compétences clair, y compris la recherche de nouvelles sources de financement, le développement de relations avec les donateurs, la collecte de renseignements et la préparation de propositions ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptions de postes

Gouvernance et durabilité

Principe 3

Critères	Orientation	Preuves
11.4 Existe-il une politique ou des directives relatives au recouvrement des coûts qui sont appliquées aux propositions de financement ?	<ul style="list-style-type: none"> • La totalité des frais généraux et des charges du personnel est-elle couverte chaque fois que possible ? • Les coûts indirects (parties des factures, loyer, salaires du personnel de soutien, etc.) sont-ils directement imputés si les frais généraux font défaut ? • La base de calcul des coûts indirects est-elle raisonnable ? • Un plan réaliste a-t-il été élaboré pour le financement du manque à gagner si le donateur ne paie pas (le plan devrait intégrer l'identification claire du montant du manque à gagner et des sources potentielles de financement) ? • La politique de recouvrement des coûts est-elle raisonnable ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Propositions de budgets • Plan pour le financement du manque à gagner • Directives de l'Alliance pour le recouvrement des coûts
11.5 Existe-t-il une politique mise en œuvre relativement à l'acceptation de donations provenant de sources privées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Le financement provenant de sources privées se conforme-t-il à la politique ? • Dans quelles conditions un financement ne sera-t-il pas accepté de la part du secteur privé ? • Existe-t-il un processus clair énoncé pour prendre ces décisions et comment ce processus est-il mis en œuvre ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de financement • Études de cas



Gouvernance et durabilité

Principe 3

Norme 12 Notre organisation dispose d'un plan cohérent pour garantir la durabilité à long terme.

Critères	Orientation	Preuves
12.1 Existe-t-il des relations positives avec les donateurs actuels et potentiels ?	<ul style="list-style-type: none"> Existe-il des relations avec les donateurs clés dans le pays et la région ? Pour les projets en cours, existe-il des preuves de bonne gestion des contrats ou des subventions (par exemple, rapports soumis à temps, écarts dans le budget ou les plans d'activités expliqués, requêtes de budgets soumises à temps) ? Si possible, l'organisation a-t-elle interviewé un ou deux donateur(s) dans le cadre des entretiens avec les parties prenantes extérieures ? 	<ul style="list-style-type: none"> Lettre ou correspondance par courrier électronique pertinente
12.2 L'organisation prend-elle des mesures adéquates pour diversifier ses sources de financement ?	<ul style="list-style-type: none"> Le budget consolidé reflète-t-il la diversité appropriée de financement ? Quelle est la part de pourcentage du financement fourni par chaque donateur ? Comment sont identifiés les déficits de financement à court et à moyen termes ? Existe-il une analyse des dépenses clés par rapport aux revenus prévisionnels ? Comment les nouvelles sources de financement sont-elles développées ? Quels sont les plans en place pour atténuer l'impact des contrats venant à échéance ou d'un déficit de financement ? 	<ul style="list-style-type: none"> Budget consolidé avec toutes les sources de revenus Procès-verbaux des réunions pertinentes
12.3 Existe-t-il une source fiable de financement sans restriction, soit d'un donateur, soit d'une autre source (par exemple, recettes générées par la prestation de services) ?	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il un financement sans restriction ou flexible suffisant pour soutenir l'organisation (par exemple, payer les salaires et acquitter les charges fixes) ? Entretien avec le Directeur exécutif et le Directeur financier 	<ul style="list-style-type: none"> Comptes et budgets Rapports détaillant les sources de financement sans restriction

Gouvernance et durabilité**Principe 3**

Critères	Orientation	Preuves
12.4 Existe-t-il un plan pour constituer des réserves suffisantes et sans restriction ?	<ul style="list-style-type: none">• Le niveau de réserves sans restriction est-il présenté au Conseil et examiné par celui-ci ?• Quel est le niveau des réserves actuelles de l'organisation ?	<ul style="list-style-type: none">• Politique relative aux réserves• Procès-verbaux des réunions du Conseil• Ensemble de comptes certifiés les plus récents• Bilan actuel



B Gestion de l'organisation

Principe 4 : Notre organisation gère ses finances de façon efficace et efficiente dans le cadre de la planification et de l'exécution de ses activités

Norme 13 Notre organisation dispose de politiques et de procédures financières pour la gestion efficace des ressources, y compris la liquidité et les immobilisations.

Critères	Orientation	Preuves
13.1 Existe-t-il des politiques et des procédures financières écrites, assorties d'une délégation claire de pouvoir pour les approbations ?	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il des limites fixées pour la délégation de pouvoir relativement aux approbations ? Quels niveaux d'autorisation sont-ils fixés dans la procédure de contrôle interne ? 	<ul style="list-style-type: none"> Manuel financier Procédures de paiement Procédures d'achat
13.2 Ces politiques financières protègent-elles la liquidité et les actifs et intègrent-elles une politique contre la fraude ?	<ul style="list-style-type: none"> La politique financière est-elle communiquée au personnel ? Le personnel a-t-il connaissance de la politique ? 	<ul style="list-style-type: none"> Politique contre la fraude
13.3 Existe-t-il un registre des immobilisations et l'organisation entreprend-elle une inspection physique annuelle des immobilisations ?		<ul style="list-style-type: none"> Registre des immobilisations Rapports autorisés d'inspections physiques périodiques
13.4 Des rapprochements bancaires (entre le relevé bancaire et le grand livre général) sont-ils entrepris chaque mois pour chaque compte bancaire et autorisés par un haut responsable ?	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il des lignes inhabituelles ou pendantes dans le rapprochement ? Les rapprochements bancaires sont-ils vérifiés et signés par des membres du personnel de haut niveau ? 	<ul style="list-style-type: none"> Récents rapprochements bancaires
13.5 Au moins deux signatures sont-elles requises pour tous les paiements et tous les accords ?		<ul style="list-style-type: none"> Paiements bancaires (par chèque ou par virement bancaire) avec deux signatures autorisées

Gestion de l'organisation

Principe 4

Critères	Orientation	Preuves
13.6 Existe-t-il un système documenté pour le suivi des voyages du personnel et d'autres avances qui garantit que tous les membres du personnel soumettent leur demande de remboursement de frais et restituent les avances non utilisées dans un délai raisonnable ?	<ul style="list-style-type: none"> Les avances non remboursées s'élèvent-elles à un niveau raisonnable ? Les anciennes avances ont-elles été traitées de façon convenable ? 	<ul style="list-style-type: none"> Procédures et système écrits pour les avances de fonds Exemples d'avances versées au personnel Grand livre général pour les avances au personnel

Norme 14 Notre organisation dispose de bons systèmes de gestion financière et d'établissement de rapports financiers.

Critères	Orientation	Preuves
14.1 Existe-t-il un budget annuel qui couvre toutes les activités ?	<ul style="list-style-type: none"> Le budget annuel et le plan opérationnel sont-ils actualisés ? 	<ul style="list-style-type: none"> Budget annuel Plan opérationnel
14.2 Les comptes sont-ils tenus à l'aide d'un progiciel comptable informatisé ?	<ul style="list-style-type: none"> Les comptes sont-ils intégralement et régulièrement consolidés ? 	<ul style="list-style-type: none"> Progiciel comptable informatisé utilisé pour tenir les comptes
14.3 Toutes les transactions font-elles l'objet de suivi conformément au budget approuvé, accompagnées des originaux des documents justificatifs ?	<ul style="list-style-type: none"> Le budget est-il intégré dans le progiciel comptable ? Les transactions font-elles l'objet de suivi sur une base régulière (vérifier qu'un échantillon des transactions est accompagné de documents originaux) Si non, quelles procédures existent-elles pour le suivi des dépenses par rapport au budget ? Les rapports sur les budgets et les dépenses sont-ils examinés et discutés par le personnel de haut rang ? 	<ul style="list-style-type: none"> Progiciel comptable Procès-verbaux des réunions de l'équipe de haute direction Rapport sur les budgets et les dépenses Transactions accompagnées de documents originaux
14.4 Des rapports réguliers, y compris aux donateurs, sont-ils préparés ?	<ul style="list-style-type: none"> Quel rapports statutaires et aux donateurs doivent-ils être envoyés ? Ces rapports sont-ils régulièrement transmis ? 	<ul style="list-style-type: none"> Copies des rapports soumis aux autorités et aux donateurs concernés



Gestion de l'organisation

Principe 4

Norme 15 Notre organisation se conforme à toutes les obligations financières statutaires pertinentes.

Critères	Orientation	Preuves
15.1 Les déclarations fiscales annuelles et les acquittements d'impôts obligatoires sont-ils soumis à temps aux autorités gouvernementales ?	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation est-elle enregistrée auprès d'autorités fiscales compétentes et d'autres autorités financières réglementaires ? • Si l'organisation est exemptée de l'impôt local, des preuves documentaires sont-elles disponibles à cet effet ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents d'enregistrement, tel qu'exigé par la législation locale • Exigences juridiques locales appliquées par l'organisation • Déclarations fiscales annuelles
15.2 L'organisation se conforme-t-elle aux politiques et aux procédures des donateurs, comme l'exigent les accords des donateurs ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle formation les agents ont-ils reçue sur les règles et règlements des donateurs ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Accords de donateurs (par exemple, politiques d'achat, relevés de temps, établissement de rapports, audit des subventions, accords de subvention avec les organisations partenaires) • Audits des subventions • Lettres à la direction • Ressources de formation du personnel
15.3 Un audit annuel externe est-il entrepris au cours de chaque exercice financier ou les comptes annuels sont-ils certifiés par un comptable qualifié ?	<ul style="list-style-type: none"> • Des audits sont-ils soumis à des organes statutaires, si nécessaire ? • Les comptes sont-ils actualisés ? • Les commissaires aux comptes ont-ils émis un avis sans réserve ? • Les réponses de la direction à la lettre à la direction sont-elles satisfaisantes ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Audit annuel • Comptes les plus récents de l'organisation • Lettre la plus récente des commissaires aux comptes à la direction

Gestion de l'organisation

Principe 4

Norme 16 Notre organisation acquiert des biens et services de manière équitable et transparente.

Critères	Orientation	Preuves
16.1 Existe-t-il une politique et un système de passation de marchés, y compris une politique régissant les conflits d'intérêts ?	<ul style="list-style-type: none"> La politique de passation de marchés satisfait-elle aux exigences pertinentes des donateurs ? La politique de conflit d'intérêts couvre-t-elle convenablement les achats ? 	<ul style="list-style-type: none"> Politique de passation de marchés Politique relative aux conflits d'intérêts couvrant les passations de marchés
16.2 Existe-t-il des procédures de passation de contrats pour l'acquisition de biens, de services et de consultants ?		<ul style="list-style-type: none"> Procédures écrites pour la passation de contrats avec les consultants, les services ou les agences

Norme 17 Notre organisation dispose d'un processus global et cohérent pour la sélection, le renforcement des capacités, le suivi et l'obligation redditionnelle des bénéficiaires de subventions.

Critères	Orientation	Preuves
17.1 Existe-t-il un manuel documenté de politiques ou de procédures de rétrocession de subventions ?		<ul style="list-style-type: none"> Manuel de rétrocession de subventions
17.2 Existe-t-il un processus documenté pour la sélection ouverte et équitable des bénéficiaires de subventions ?	<ul style="list-style-type: none"> Comment sont sélectionnés les bénéficiaires de subventions ? Quels sont les critères ? Le processus de sélection est-il transparent ? Qui sélectionne et attribue les subventions ? La politique de conflit d'intérêts en usage prévient-elle tout conflit d'intérêts entre l'organisation (y compris les membres du personnel et les membres du Conseil) et le bénéficiaire de subvention ? 	<ul style="list-style-type: none"> Critères de sélection des bénéficiaires de subventions Politique de conflit d'intérêts



Gestion de l'organisation

Principe 4

Critères	Orientation	Preuves
17.3 Des évaluations des capacités techniques, administratives et financières du bénéficiaire de subvention sont-elles entreprises avant l'octroi des subventions ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les plans en place pour combler toute lacune une fois qu'un bénéficiaire de subvention a été sélectionné ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations des capacités des bénéficiaires de subventions • Outils d'évaluation et plans de renforcement des capacités
17.4 Un accord formel de subvention est-il signé avec chaque bénéficiaire de subvention, y compris un plan de travail et un budget détaillés ?	<ul style="list-style-type: none"> • Le modèle d'accord de subvention intègre-t-il : <ul style="list-style-type: none"> – des rôles et attributions clairement définis des parties ; – les règles et règlements pertinents des donateurs (par exemple, l'USAID, l'Union européenne) ; – des références aux politiques régissant les conflits d'intérêts et la lutte contre la fraude ; – des exigences d'audit et d'accès à la documentation ; – une disposition claire pour les amendements, la résiliation, la suspension, la clôture et la restitution des fonds non utilisés ; – une clause sur la résolution des litiges ; – des plans de travail et des budgets ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle d'accord de subvention
17.5 Existe-t-il un processus formel de suivi (y compris des visites de terrain) des bénéficiaires de subventions ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports font-ils l'objet de contrôles et d'exams formels ? • Des modèles standard d'établissement de rapports financiers et programmatiques sont-ils utilisés ? • Des visites régulières sont-elles effectuées auprès des bénéficiaires de subventions, en fonction de leurs besoins ? • Comment les problèmes au niveau des bénéficiaires de subventions sont-ils traités (exemple, faible niveau de dépenses, mauvaise programmation, mauvaise prestation de services, fraude et irrégularité financière) ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Échantillon de rapports établis par les bénéficiaires de subventions • Rapports de voyage • Plans de renforcement des capacités

Gestion de l'organisation

Principe 5

Principe 5 : Notre organisation recrute du personnel qualifié et offre de bonnes conditions d'emploi et de travail

Norme 18 Notre organisation dispose de procédures de politiques et de descriptions de postes visant à s'assurer que la structure des ressources humaines soutienne la stratégie organisationnelle.

Critères	Orientation	Preuves
<p>18.1 Les politiques et procédures des ressources humaines sont-elles documentées, mises en œuvre et accessibles aux employés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les politiques et procédures qui ont trait à l'emploi du personnel sont-elles énoncées par écrit, font-elles l'objet de suivi et de révision ? Les employés ont-ils de bonnes connaissances de ces politiques et procédures (par exemple, manuels des ressources humaines et du personnel) ? 	<ul style="list-style-type: none"> Manuels des ressources humaines et du personnel
<p>18.2 Existe-t-il des systèmes d'archives sur les ressources humaines comportant des dossiers distincts pour chaque employé, garantissant ainsi le respect des exigences statutaires locales en ce qui concerne les données sur les employés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ces systèmes de ressources humaines sont-ils conservés (sous forme imprimée et sous forme électronique) ? Des dossiers distincts sont-ils conservés pour chaque employé, lesquels contiennent tous les documents de travail importants, par exemple, les contrats, les amendements, les CV, les lettres de référence, les descriptions de postes) ? Comment la confidentialité de ces documents est-elle assurée ? 	<ul style="list-style-type: none"> Systèmes d'archives des ressources humaines
<p>18.3 Les descriptions de postes définissent-elles clairement les rôles actuels, les cahiers de charges du personnel, les rapports avec la direction de tutelle, les objectifs et les attributions de l'emploi ? Et, l'organigramme reflète-t-il les structures réelles de l'organisation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les descriptions de postes définissent-elles clairement les conditions réelles pour chaque poste ? Qui prépare les descriptions de postes ? Les descriptions de postes intègrent-elles la direction hiérarchique, les rapports hiérarchiques, les objectifs et attributions ? Existe-t-il un cahier de charges du personnel pour chaque poste ? 	<ul style="list-style-type: none"> Descriptions de postes Cahier de charges du personnel



Gestion de l'organisation

Principe 5

Critères	Orientation	Preuves
18.4 Existe-t-il un organigramme qui reflète la structure organisationnelle véritable ?	<ul style="list-style-type: none"> Les descriptions de postes et les employés peuvent-ils être liés à l'organigramme ? 	<ul style="list-style-type: none"> Organigramme Descriptions de postes
18.5 Les systèmes de gestion (par exemple, les réunions du personnel et de l'équipe, ainsi que les réunions en tête-à-tête) garantissent-ils un flux d'information efficace ?	<ul style="list-style-type: none"> Comment fonctionne le système de communication interne ? Quelle est la fréquence de tenue des réunions du personnel et d'équipe, ainsi que les réunions en tête à tête ? Existe-t-il un intranet ? Si oui, comment est-il utilisé aux fins de la communication ? 	<ul style="list-style-type: none"> Procès-verbaux des réunions du personnel et des réunions d'équipe
18.6 Existe-t-il des politiques et des procédures de collecte des griefs et des plaintes et le personnel en est-il informé ?	<ul style="list-style-type: none"> Si des politiques de discipline et de grief ne sont pas déjà consacrées par la loi, ces procédures ont-elles été documentées ? 	<ul style="list-style-type: none"> Procédures de discipline et d'enregistrement de griefs
18.7 Existe-t-il des processus en place pour conserver les connaissances lorsque le personnel quitte l'organisation et des processus pour intégrer les nouveaux membres du personnel au sein de l'organisation ?	<ul style="list-style-type: none"> Quels sont les processus en place pour s'assurer que la connaissance est conservée lorsque les individus quittent l'organisation ? Quels documents définissent le processus d'entrée et de départ du personnel de l'organisation ? 	<ul style="list-style-type: none"> Notes de passation de charges, entretiens de sortie Documents de processus de familiarisation Documents de politique de départ

Norme 19 Les politiques et pratiques de recrutement et de sélection sont transparentes, rigoureuses et garantissent l'emploi de personnel qualifié pour réaliser les objectifs de l'organisation.

Critères	Orientation	Preuves
19.1 Existe-t-il un système transparent non discriminatoire de recrutement qui promeut l'égalité des chances et qui intègre la publicité interne et externe ?	<ul style="list-style-type: none"> Quel est le processus de création d'un nouveau poste ? En fait-on la publicité et l'information est-elle diffusée ? Les candidats en interne sont-ils encouragés à postuler ? Quelles politiques et processus sont-ils adoptés pour le recrutement interne ? Les communautés affectées sont-elles encouragées à postuler ? 	<ul style="list-style-type: none"> Politique de recrutement interne Annonces de postes Procédures de recrutement

Gestion de l'organisation

Principe 5

	Critères	Orientation	Preuves
19.2	L'expérience et les compétences d'un candidat sont-elles évaluées à un niveau approprié pour le poste ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la procédure de recrutement ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents relatifs au processus de recrutement (exemple, questionnaires d'entretien, réponses des candidats, résultats des tests, fiches de notation, contrôle de référence, rétroaction)
19.3	Les décisions de recrutement sont-elles prises exclusivement sur la base des compétences, des aptitudes et du mérite personnel et les dossiers de recrutement sont-ils suffisamment détaillés pour justifier les décisions de sélection ?		<ul style="list-style-type: none"> • Notes du panel d'entretien • Recommandations finales assorties de fiches de notation • Documents relatifs au processus
19.4	Existe-t-il un programme de familiarisation ou d'orientation à l'intention de tous les nouveaux agents ?	<ul style="list-style-type: none"> • La séance de familiarisation est-elle détaillée pour chaque rôle ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de familiarisation • Entretien avec le personnel
19.5	Des politiques d'emploi, de recrutement et de rétention ont-elles été mises en place qui promeuvent un environnement de travail favorable où les personnes vivant avec le VIH bénéficient d'un soutien et d'une protection contre la discrimination ?	<ul style="list-style-type: none"> • La politique régissant le lieu de travail garantit-elle la confidentialité et le droit à la vie privée ? Les personnes vivant avec le VIH ont-elles été spécifiquement encouragées à postuler ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de VIH sur le lieu de travail • Politique interne régissant les ressources humaines en matière de recrutement et de rétention • Principes GIPA • Annonces de postes



Gestion de l'organisation

Principe 5

Norme 20 Le paquet de rémunération et de prestations qu'offre notre organisation vise à attirer et à retenir des agents qualifiés, motivés et expérimentés.

Critères	Orientation	Preuves
<p>20.1 Les salaires du personnel sont-ils définis en utilisant des données d'analyses comparatives extérieures valides, conjointement à une structure salariale interne, où les emplois à un niveau similaire entrent dans le même niveau ou la même plage de rémunération ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment la structure salariale a-t-elle été élaborée ? • Une étude de marché a-t-elle été faite pendant que cette structure était en cours de finalisation ? • Si non, comment les salaires du personnel sont-ils définis ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Structure salariale • Preuves documentaires du processus de définition de la structure salariale
<p>20.2 Les salaires sont-ils payés et les retenues effectuées, conformément à la législation locale et les prestations sont-elles conformes aux normes minimales fixées par la législation locale (par exemple, tout type de congé payé, de prestation médicale, d'autres types de paiements statutaires)?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les impôts, la sécurité sociale et les autres retenues applicables aux salaires et les cotisations y relatives conformément à la législation locale sont-ils déposés auprès des autorités à la date fixée ou antérieurement ? • Quelles exigences de législation locale (par exemple, en ce qui concerne les congés, les prestations médicales et autres paiements statutaires) l'organisation devrait-elle observer et ces exigences sont-elles incluses dans le Manuel des ressources humaines ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Réceptions des retenues pertinentes déposées auprès des autorités locales • Manuel des ressources humaines

Norme 21 Notre organisation dispose d'un système d'évaluation des performances pour la gestion et l'évaluation des performances du personnel et offre des possibilités de formation et de perfectionnement.

Critères	Orientation	Preuves
<p>21.1 Existe-t-il un système d'évaluation des performances et est-il régulièrement appliqué ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des évaluations de performance sont-elles entreprises chaque année ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'évaluation des performances
<p>21.2 L'ensemble du personnel a-t-il l'opportunité d'améliorer ses compétences techniques grâce à des formations pertinentes ou un perfectionnement professionnel continu ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La formation du personnel perfectionne-t-elle les compétences dans les domaines pertinents ? • Existe-t-il un budget à cet effet ? Des méthodes créatives sans frais ou à moindre coût sont-elles utilisées pour aider le personnel ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques de formation du personnel

Gestion de l'organisation

Principe 5

Norme 22 Les normes et conditions de travail de notre organisation sont favorables aux performances satisfaisantes du personnel et au bien-être de celui-ci.

Critères	Orientation	Preuves
22.1 Les conditions de travail du personnel sont-elles définies et respectées (y compris, mais sans s'y limiter, les heures de travail, les heures supplémentaires et les conditions de travail physique) ?	<ul style="list-style-type: none"> Les plans de travail exigent-ils davantage d'heures de travail que celles indiquées dans les contrats individuels ? 	<ul style="list-style-type: none"> Plans opérationnels Contrats individuels
22.2 Tous les types de congé sont-ils connus et indiqués à l'ensemble du personnel, selon qu'il convient ?	<ul style="list-style-type: none"> Le manuel des ressources humaines et les dossiers de congé du personnel couvrent-ils tous les types de congé, y compris les congés-maladies, les congés de paternité et de maternité, ainsi que les droits aux congés annuels et aux jours fériés ? 	<ul style="list-style-type: none"> Manuel des ressources humaines Dossiers de congé du personnel
22.3 Une assistance d'assurance-voyage et médicale est-elle disponible pour le personnel ?		<ul style="list-style-type: none"> Politiques d'assurance-voyage et police d'assurance-maladie

Norme 23 Notre organisation dispose de systèmes de gestion de la sécurité en place pour protéger les individus et le patrimoine.

Critères	Orientation	Preuves
23.1 Existe-t-il un agent de sécurité à temps plein ou un membre du personnel chargé de la sécurité ?		<ul style="list-style-type: none"> Descriptions de postes
23.2 Des mesures efficaces ont-elles été prises pour protéger le personnel et d'autres personnes dans les locaux et lors des voyages ?	<ul style="list-style-type: none"> Les visiteurs et les nouveaux membres du personnel sont-ils familiarisés aux questions de sécurité à leur arrivée ? Existe-t-il une issue de secours en cas d'incendie et un équipement de lutte contre les incendies dans les locaux ? Existe-t-il du matériel de premiers soins dans les bureaux et les véhicules ? Tous les véhicules sont-ils munis de ceintures de sécurité (à l'avant et à l'arrière) ? 	<ul style="list-style-type: none"> Manuel de sécurité Procédures de sécurité et de sûreté pour le personnel se rendant auprès des partenaires d'exécution Équipement de lutte contre les incendies



Gestion de l'organisation

Principe 5

Critères	Orientation	Preuves
23.3 Des mesures efficaces ont-elles été prises pour protéger les biens de l'organisation (par exemple, les locaux du bureau, les véhicules, les ordinateurs) ?	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau est-il gardé de nuit ? Le bureau est-il muni de fenêtres et de portes que l'on peut verrouiller ou de grilles ? Les véhicules sont-ils sécurisés lorsqu'ils ne sont pas utilisés ? Toutes les clefs (de bureau et de véhicule) sont-elles conservées de manière centralisée et en toute sécurité ? Le bureau dispose-t-il d'un coffre sécurisé ? 	<ul style="list-style-type: none"> Coffre de bureau sécurisé

Principe 6 : Notre organisation dispose de systèmes de technologies de l'information et de la communication

Norme 24 Notre organisation communique ses valeurs et l'impact de son travail.

Critères	Orientation	Preuves
24.1 Existe-t-il un plan de communication dédié ou une référence est-elle faite aux communications dans le plan stratégique (y compris une cartographie de toutes les parties prenantes ou des publics clés et un plan des messages clés) ?		<ul style="list-style-type: none"> Plan de communication Plan stratégique
24.2 Le plan formule-t-il clairement le but de l'activité de communication (pour soutenir le plaidoyer et la mobilisation des ressources) ?	<ul style="list-style-type: none"> Quel est le but affiché du plan de communication ? 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de communication Plan stratégique
24.3 La mission, la vision, les valeurs et les messages clés sont-ils communiqués de façon claire et constante à l'extérieur ?		<ul style="list-style-type: none"> Supports de communication (par exemple, publications, communiqués de presse, brochures, rapports annuels, textes de discours)

Gestion de l'organisation

Principe 6

Critères	Orientation	Preuves
24.4 Existe-t-il des directives de communication en place pour préserver la réputation de l'Alliance et de l'Alliance ?	<ul style="list-style-type: none"> Les directives de communication couvrent-elles des domaines tels les porte-parole convenus, le consentement pour utiliser les photographies et les citations, ainsi que la confidentialité ? 	<ul style="list-style-type: none"> Directives de communication
24.5 La marque de partenariat de l'Alliance (identité visuelle et déclaration de positionnement) est-elle utilisée de façon rigoureuse et correcte ?	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel a-t-il connaissance des directives de l'Alliance pour l'utilisation de l'icône de partenariat, de la papeterie, des publications, des messages en ligne et des messages clés de l'Alliance ? 	<ul style="list-style-type: none"> Papeterie Publications Messages clés Entretien avec le personnel

Norme 25 Les procédures de technologies de l'information sont en place et communiquées au personnel.

Critères	Orientation	Preuves
25.1 Les données informatiques sont-elles convenablement partagées ?	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les données sont-elles stockées en un seul lieu ? L'accès aux données confidentielles est-il limité par des mots de passe ou assujetti à des autorisations de sécurité ? Le personnel de haut rang sait-il qui peut accéder aux données confidentielles stockées dans les ordinateurs ? 	
25.2 L'organisation peut-elle protéger, sauvegarder et récupérer les données ?	<ul style="list-style-type: none"> Les informations partagées et confidentielles sont-elles sauvegardées quotidiennement sur une bande ou un disque dur externe ? Lorsqu'elles ne sont pas utilisées, les bandes de sauvegarde sont-elles stockées dans un lieu sûr à l'extérieur du bureau ? La capacité à récupérer les documents de la bande de sauvegarde a-t-elle été testée et les sauvegardes font-elles l'objet de vérifications régulières (par exemple, chaque semaine) ? 	<ul style="list-style-type: none"> Disques durs externes Bandes de sauvegarde



Gestion de l'organisation

Principe 6

Critères	Orientation	Preuves
25.3	<p>Les rôles et attributions sont-elles clairement définis pour le fonctionnement au jour le jour des systèmes de technologie de l'information (TI) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un membre du personnel est-il chargé des politiques et des procédures de TI et dispose-t-il d'une autorité suffisante pour garantir la conformité ? (Si l'appui en TI est externalisé, un membre du personnel devrait cependant être responsable des TI et gérer l'appui externe).
25.4	<p>Existe-t-il une conformité juridique en ce qui concerne l'octroi de licences sur les logiciels ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptions de postes • Licences de logiciels • Descriptions de postes

C Programmation du VIH

Principe 7 : Notre organisation dispose d'un système fonctionnel et efficace de suivi et évaluation

Norme 26 Notre organisation dispose d'un plan de suivi et évaluation assorti d'indicateurs clairement définis et liés aux objectifs et le plan bénéficie d'un budget suffisant.

Critères	Orientation	Preuves
26.1 Existe-il un plan de suivi et évaluation (S&E) assorti d'indicateurs liés au plan stratégique ou aux objectifs du programme ?		<ul style="list-style-type: none"> Plan de S&E Cadre de S&E Plan stratégique
26.2 Les indicateurs dans le Plan de S&E sont-ils liés aux indicateurs du plan stratégique national ?	<ul style="list-style-type: none"> En quoi les indicateurs dans le Plan de S&E sont-ils liés aux indicateurs fondamentaux pour la stratégie nationale ? 	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique Plan du programme Plan de S&E du projet
26.3 Les activités de S&E planifiées sont-elles bien budgétisées ?	<ul style="list-style-type: none"> Quelle proportion du budget de l'organisation, du programme ou du projet est-elle allouée au S&E (à titre indicatif, elle devrait être d'environ 5 %.) 	<ul style="list-style-type: none"> Budgets de l'organisation, des programmes ou des projets Descriptions de postes de S&E
26.4 Existe-t-il une personne focale disposant des compétences pertinentes chargée du S&E ?	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il une personne désignée assumant la responsabilité globale de l'élaboration des systèmes de S&E et de la coordination de ces activités au sein de l'organisation ? (Leur salaire ou une partie de leur salaire devrait être prise en compte au titre du point 21.3.) Existe-t-il des rôles et attributions de S&E clairement définis et documentés ? 	<ul style="list-style-type: none"> Descriptions de postes (il devrait, de préférence, y avoir un responsable ou un conseiller en S&E) Document définissant les rôles et attributions du personnel des programmes et du responsable de S&E



Programmation du VIH

Principe 7

Norme 27 Un système de suivi et évaluation capable de saisir des données pertinentes, fiables, précises et exhaustives, assorti de mesures de contrôle appropriées prises à tous les niveaux, est en place.

Critères	Orientation	Preuves
27.1 Des rapports sont-ils soumis par les partenaires d'exécution à des échelons plus élevés, en utilisant les formats standard et convenus, à des intervalles prédéterminés et conformément à des délais connus ?	<ul style="list-style-type: none"> Les rapports sont-ils soumis à temps et au bon format ? 	<ul style="list-style-type: none"> Formats des rapports utilisés par les partenaires d'exécution pour soumettre des rapports à la hiérarchie Calendrier de la date d'échéance des documents par rapport à leur date de soumission
27.2 Existe-t-il un système (manuel ou informatisé) pour saisir et gérer les données programmatiques au niveau de l'organisation, avec un archivage idoine des rapports conservés ?	<ul style="list-style-type: none"> Le système utilisé pour saisir les données programmatiques peut-il indiquer l'atteinte ou non des indicateurs et des cibles ? Si vous utilisez le système de suivi et d'établissement de rapports de l'Alliance, les données sont-elles actualisées, avec les données du dernier trimestre déjà saisies ? Existe-t-il un système d'archivage systématique ? Les données sont-elles saisies et enregistrées quand et si une quelconque activité est menée ? 	<ul style="list-style-type: none"> Système de suivi et d'établissement de rapports de l'Alliance ou système équivalent Système d'archivage Outils de collecte de données qui ont été partagés avec les partenaires d'exécution
27.3 Le contrôle-qualité des données est-il exécuté à tous les niveaux, y compris lors des visites de terrain rendues aux partenaires d'exécution ?	<ul style="list-style-type: none"> De quelle manière les rapports soumis par les partenaires d'exécution sont-ils vérifiés avant que les chiffres finaux ne soient utilisés pour soumettre des rapports aux donateurs ou informer les futurs plans ? Quels sont les systèmes en place pour assurer le contrôle-qualité des données ? Existe-t-il des outils quelconques utilisés pour le contrôle de la qualité des données ? 	<ul style="list-style-type: none"> Outils utilisés pour le contrôle-qualité des données

Programmation du VIH

Principe 7

Norme 28 Les données programmatiques sont analysées et utilisées aux fins de la planification et de la prise de décisions et partagées avec les parties prenantes extérieures, y compris les donateurs.

Critères	Orientation	Preuves
28.1 Tous les rapports et toutes les données régulièrement reçus sont-ils analysés ?	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les données sont-elles analysées (exemple, par comparaison des plans et des réalisations ou entre régions ou partenaires d'exécution) ? • Avec qui les données analysées sont-elles partagées ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports qui illustrent les données analysées
28.2 Des rétroactions sont-elles faites aux partenaires d'exécution sur leurs rapports et leurs performances à des intervalles définis ?	<ul style="list-style-type: none"> • Comment la rétroaction est-elle faite aux partenaires d'exécution ? • Existe-t-il une méthode systématique à cet effet ? • Comment les partenaires d'exécution sont-ils encouragés à réfléchir et à discuter de leurs rapports et à en tirer des enseignements ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Rétroactions faites aux partenaires d'exécution ?
28.3 Les informations tirées des systèmes de S&E sont-elles fournies aux gestionnaires ou aux chargés de programmes pour la planification et à d'autres fins de prise de décisions programmatiques ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les données sont-elles analysées de manière exacte, logique, rigoureuse, régulière et transparente ? • Comment les données de suivi ont-elles été utilisées pour éclairer et améliorer les programmes en cours ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbaux des réunions pertinentes • Rapports annuels sur les données • Documentation des rapports sur l'analyse des données relative à des programmes spécifiques
28.4 Les rapports aux donateurs sont-ils produits conformément aux exigences de ceux-ci et soumis conformément à des délais convenus ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les exigences des donateurs et les rapports ont-ils été soumis conformément aux dites exigences ? • Les équipes de programmes et de S&E ont-elles connaissance des exigences des donateurs ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports antérieurs soumis aux donateurs • Exigences des donateurs (par exemple, indicateurs de plan de S&E, exigences d'établissement de rapports découlant du contrat, calendrier d'établissement de rapports)



Programmation du VIH

Principe 7

Critères	Orientation	Preuves
28.5 L'information est-elle partagée avec d'autres parties prenantes extérieures, y compris les organes nationaux de coordination de la lutte contre le sida ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les exigences d'établissement de rapports des organes nationaux de coordination de la lutte contre le sida et des rapports ont-ils été soumis conformément à celles-ci ? • Les équipes de programmes et de S&E sont-elles informées de l'existence des organes nationaux de coordination de la lutte contre le sida ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports antérieurs adressés aux organes nationaux de coordination de la lutte contre le sida • Exigences d'établissement de rapports des organes nationaux de coordination de la lutte contre le sida

Norme 29 Notre organisation a entrepris (ou entend entreprendre) au moins une évaluation ou une revue durant le cycle de vie de son plan stratégique.

Critères	Orientation	Preuves
29.1 Existe-t-il des plans pour entreprendre des évaluations ou des examens qualitatifs et quantitatifs durant le cycle de vie du plan stratégique ?	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il des plans pour évaluer les programmes et les projets ? • Quel est le rapport d'évaluation le plus récent produit par l'organisation ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de S&E • Rapports d'évaluation sur les programmes et les projets
29.2 Des mécanismes ont-ils été mis en place pour promouvoir les constatations et les recommandations découlant des évaluations et des revues ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont ces mécanismes ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbaux des réunions de l'équipe de haute direction résumant les recommandations d'évaluation • Constatations des évaluations utilisées durant la revue et la nouvelle planification
29.3 Les résultats de l'évaluation de la recherche sont-ils portés à la connaissance des parties prenantes, y compris les participants à la recherche et à l'évaluation ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont ces mécanismes ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbaux des réunions des parties prenantes • Plans de communication pour la recherche et l'évaluation des projets

Programmation du VIH

Principe 8

Principe 8 : Notre organisation promeut l'apprentissage et le partage de connaissances

Norme 30 Notre organisation apprend et partage ses enseignements de manière accessible et efficace.

Critères	Orientation	Preuves
30.1 L'organisation indique-t-elle dans sa stratégie qu'elle tirera des enseignements et partagera ses enseignements ?	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il une stratégie et une politique dédiées de partage de connaissances ? Le partage de connaissances et l'apprentissage sont-ils mentionnés dans le plan stratégique ? 	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique Stratégie ou politique de partage de connaissances
30.2 Existe-t-il des rôles et attributions clairement définis pour l'apprentissage, la documentation et le partage de connaissances ?	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il des membres du personnel dont les descriptions de postes comportent le partage et la gestion de connaissances, ainsi que la documentation ? Quel rôle les différentes équipes ont-elles dans le partage de connaissances ? 	<ul style="list-style-type: none"> Descriptions de postes Organigramme Document définissant les rôles et attributions du personnel
30.3 Existe-t-il un système pour produire et documenter des enseignements tirés des programmes de l'organisation ?	<ul style="list-style-type: none"> Quels mécanismes, systèmes et processus sont-ils en place pour identifier les enseignements tirés ? Existe-t-il une volonté d'analyser les échecs et les défis ouvertement, identifier les enseignements tirés et de s'en servir sans blâmer qui que ce soit ? Existe-t-il une documentation systématique des enseignements tirés, des études de cas et des bonnes pratiques ? Les bénéficiaires et les partenaires d'exécution participent-ils aux sessions de revue et d'apprentissage ? Existe-t-il une méthode systématique et accessible de stockage de l'information et d'apprentissage ? 	<ul style="list-style-type: none"> Documentation des enseignements tirés Études de cas Documentation des meilleures pratiques Procès-verbaux des sessions de revue et d'apprentissage Base de données accessible Système d'archivage partagé Centre de ressources



Programmation du VIH

Principe 8

Critères	Orientation	Preuves
<p>30.4 Existe-t-il un système pour le partage et l'utilisation des enseignements aux plans interne et externe ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation partage-t-elle les défis et les enseignements tirés, de même que les succès ? • Quels mécanismes, systèmes et processus sont-ils en place (et utilisés) pour permettre au personnel de partager et d'exploiter les enseignements (y compris ceux tirés de l'évaluation et de la recherche) pour améliorer les pratiques : <ul style="list-style-type: none"> – au sein des programmes ; – entre les équipes (y compris à utiliser dans la planification des politiques et des stratégies) ; – avec d'autres organisations ; – au sein de l'Alliance ? • Comment le personnel se tient-il informé des toutes dernières recherches, des enseignements tirés et des preuves provenant de part et d'autre du monde ? • De quelle manière l'apprentissage a-t-il servi à améliorer la pratique et les processus ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations • Recherche pertinente • Inspire • Communautés de pratiques • Échanges d'apprentissage horizontal

Programmation du VIH

Principe 9

Principe 9 : Nos programmes sont fondés sur des preuves, promeuvent les droits humains et accordent la priorité aux besoins des communautés les plus affectées par le VIH

Norme 31 Notre organisation est attachée à une approche fondée sur les droits humains.



Pour de plus amples orientations sur notre approche fondée sur les droits, voir International HIV/AIDS Alliance (2014), *Guide de bonnes pratiques : VIH et droits humains*. Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/Publicationsdetails.aspx?Id=90654

Critères	Orientation	Preuves
31.1 Les documents tels les plans stratégiques et les plans de travail, ainsi que les rapports annuels articulent-ils une approche du VIH fondée sur les droits humains ?	<ul style="list-style-type: none"> Revue des plans stratégiques et des plans opérationnels, des plans de travail, ainsi que des rapports annuels 	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique Plan opérationnel Rapport annuel
31.2 Une évaluation de l'organisation a-t-elle été entreprise pour évaluer les capacités des membres du personnel et des membres du Conseil d'administration à utiliser une approche de la programmation du VIH basée sur les droits humains ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les documents d'évaluation de l'organisation et discuter avec le personnel et les membres du Conseil 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'évaluation de l'organisation Entretien avec le personnel et les membres du Conseil
31.3 Les membres du personnel et du Conseil d'administration ont-ils été formés à une approche de programmation du VIH basée sur les droits humains ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les rapports et les plans de renforcement des capacités et échanger avec les membres du personnel et du Conseil d'administration pour jauger leur niveau de compréhension de l'approche basée sur les droits humains et leur capacité en matière de programmation du VIH fondée sur les droits humains. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et plans de renforcement des capacités Entretiens avec les membres du personnel et du Conseil d'administration
31.4 Des systèmes ont-ils été créés pour assurer le suivi et évaluation des résultats des programmes fondés sur les droits humains ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les systèmes de S&E pour vérifier les indicateurs d'accroissement des capacités des parties prenantes à revendiquer leurs droits et à participer aux programmes nationaux de lutte contre le VIH Pour de plus amples orientations sur les indicateurs des droits humains, voir <i>Measuring Up</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Système de S&E Entretiens avec les agents de S&E et les gestionnaires de programmes



Programmation du VIH

Principe 9

Critères	Orientation	Preuves
31.5 Les programmes contribuent-ils à la réalisation des droits humains ? Les résultats des programmes sont-ils documentés pour refléter leur impact sur la réalisation des droits humains ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents programmatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Cadres logiques • Théories du changement • Système de S&E
31.6 Existe-t-il des politiques et des processus en place pour s'attaquer à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH et aux populations clés ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue le plan stratégique et les politiques des ressources humaines et échanger avec les gestionnaires et le personnel pour évaluer le degré d'importance qu'ils accordent à ces facteurs et leur degré de compréhension de ces questions. • Existe-t-il une politique d'égalité des chances ? • Fait-elle référence à l'égalité des chances par rapport au VIH, à la consommation de drogue, au travail du sexe, au genre, à la sexualité et à l'âge ? • Existe-t-il un code de conduite ? Le personnel en a-t-il connaissance et l'a-t-il signé ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique • Politiques des ressources humaines • Code de conduite • Entretiens avec les gestionnaires et le personnel
31.7 La réduction de la stigmatisation constitue-t-elle un élément identifiable des programmes de l'organisation ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue le plan stratégique et les documents de programme Demander au personnel des programmes d'identifier des programmes de lutte contre la stigmatisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique • Documents programmatiques • Cadres logiques • Système de S&E
31.8 Les programmes de l'organisation promeuvent et contribuent-ils à la réalisation des droits sexuels et reproductifs des personnes les plus affectées par le VIH et les questions de santé sexuelle et reproductive ?	<ul style="list-style-type: none"> • Demandez au personnel des programmes d'identifier des programmes et interventions pertinentes et les défis connexes.  <p>Pour de plus amples informations sur les droits de santé sexuelle et reproductive (DSSR)¹, voir International HIV/AIDS Alliance (2007), <i>Guide de Bonnes Pratiques : Intégration de la santé sexuelle et reproductive du VIH et des droits de l'homme</i>. Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/publicationsdetails.aspx?id=90544</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Cadres logiques • Système de S&E • Entretiens avec le personnel des programmes

1. Les droits sexuels et reproductifs intègrent le fait d'être à même de prendre des décisions concernant la personne avec qui nous avons des rapports sexuels, de jouir de rapports sexuels agréables sans coercition et violence et de choisir de se marier et d'avoir des enfants ou non et quand ; de nous protéger contre les infections sexuellement transmissibles (IST) et le VIH ; et d'accéder aux soins de santé et aux informations appropriées et non stigmatisantes. Ces droits s'appliquent quel(le) que soit l'âge, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le statut conjugal ou le statut sérologique.

Programmation du VIH

Principe 9

Norme 32 Notre organisation est attachée à la mise en œuvre effective des principes d'une plus implication accrue des personnes vivant avec le VIH (GIPA).



Pour de plus amples orientations sur les Principes GIPA, voir L'Arbre de participation GIPA. Disponible à l'adresse : www.gnpplus.net/images/stories/Empowerment/AW_GIPA_tree_A3_22.06.10.pdf

Voir également International HIV/AIDS Alliance (2010), *Guide de Bonnes Pratiques : Participation accrue des personnes vivant avec le VIH (GIPA)*. Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/publicationsdetails.aspx?id=487

Critères	Orientation	Preuves
32.1 Une évaluation de la GIPA de l'organisation, y compris l'analyse des structures de gouvernance, a-t-elle été entreprise et documentée ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les documents liés à la GIPA et vérifier si l'évaluation de la GIPA reconnaît les besoins spécifiques, l'expertise et l'expérience des personnes vivant avec le VIH, comme étant un groupe divers 	<ul style="list-style-type: none"> Déclarations de GIPA et de politique de l'organisation Déclarations de vision et de mission Évaluations de la GIPA
32.2 Des politiques d'emploi, de recrutement et de rétention ont-elles été mises en place qui favorisent un environnement de travail favorable dans lequel les personnes vivant avec le VIH bénéficient de soutien et sont protégés contre la discrimination ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les politiques régissant le lieu de travail, telles que le VIH sur le lieu de travail, et vérifier si elles garantissent la confidentialité et le droit à la vie privée. Passer en revue les politiques internes de ressources en matière de recrutement et de rétention et évaluer la manière dont les principes GIPA y sont intégrés. Demander à voir les récentes annonces de postes et vérifier si, oui ou non, les personnes vivant avec le VIH ont été spécifiquement encouragées à postuler 	<ul style="list-style-type: none"> Politiques applicables au lieu de travail (par exemple, VIH sur le lieu de travail) Politiques des ressources humaines Annonces de postes
32.3 Les Principes GIPA sont-ils intégrés dans les plans stratégiques et les plans de travail ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue le plan stratégique, le cadre de compétences pour les évaluations et les plans de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique et plan de travail Cadre d'évaluation



Programmation du VIH

Principe 9

Critères	Orientation	Preuves
<p>32.4 La capacité des personnes vivant avec le VIH dans le contexte de l'organisation a-t-elle été évaluée et documentée (par exemple, structures nationales et des collectivités locales) ? Existe-t-il une stratégie sur l'implication significative des personnes vivant avec le VIH convenablement qualifiées et expérimentées dans les structures de gouvernance et de prise de décisions fondées sur les résultats de cette évaluation de capacités ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les évaluations de capacités, les plans de renforcement des capacités, les documents de stratégie, les structures consultatives (par exemple, le comité consultatif communautaire) et la structure du Conseil d'administration de l'organisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations des capacités • Plans de renforcement des capacités • Stratégie organisationnelle • Plan opérationnel • Documentation des structures consultatives du Conseil
<p>32.5 Les personnes vivant avec le VIH sont-elles impliquées dans la planification, l'exécution et l'évaluation des programmes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents programmatiques • Échanger avec les représentants des personnes vivant avec le VIH et déterminer si oui ou non des structures consultatives ou d'autres mécanismes existent, qui les intègrent de manière systématique dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Plans de travail • Cadres logiques • Plans de S&E • Rapports sur les programmes • Entretien avec les représentants des personnes vivant avec le VIH • Documentation des structures consultatives et d'autres mécanismes d'implication (exemple, procès-verbaux des réunions)

Programmation du VIH

Principe 9

Norme 33 Notre organisation promeut les droits humains des femmes, des hommes, d'autres identités de genre et ceux des personnes de toutes les orientations sexuelles, en transformant les relations entre les sexes et en réduisant l'inégalité.



Pour de plus amples orientations sur le genre et la programmation transformationnelle du genre, voir International HIV/AIDS Alliance (2011), *Guide de Bonnes Pratiques : Intégration de la santé sexuelle et reproductive du VIH et des droits de l'homme*. Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/publicationsdetails.aspx?id=90544

Critères	Orientation	Preuves
<p>33.1 Existe-t-il une équité entre les sexes dans les forums de prise de décisions de l'organisation, qui crée un environnement favorable aux femmes, aux hommes et à d'autres identités de genre et aux personnes de toutes les orientations sexuelles pour jouer un rôle efficace ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Examiner la politique du genre et de la diversité Demander des statistiques sur le personnel se rapportant aux femmes, aux hommes, à d'autres identités de genre et aux personnes de toutes les orientations sexuelles qui sont chefs d'équipes membres de la direction intermédiaire et de la haute direction Examiner les processus décisionnels et les structures de l'organisation pour vérifier l'équilibre entre les sexes Échanger avec un échantillon représentatif du personnel pour évaluer leur niveau de compréhension des questions liées au genre 	<ul style="list-style-type: none"> Politique du genre et de la diversité Statistiques sur le personnel Organigramme Entretiens avec le personnel
<p>33.2 Des politiques et procédures régissant le lieu de travail sont-elles en place pour donner une suite aux plaintes pour harcèlement sexuel ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue le manuel des ressources humaines pour s'assurer qu'il existe un processus clair pour permettre au personnel de procéder au suivi du harcèlement sexuel Demander à un échantillon représentatif de membres du personnel s'il a le sentiment que l'environnement au sein de l'organisation encourage le personnel à se servir des politiques et des procédures pour répondre à leurs besoins 	<ul style="list-style-type: none"> Manuel des ressources humaines Entretiens avec le personnel
<p>33.3 L'organisation intègre-t-elle une analyse du genre dans sa programmation et son système de S&E du VIH ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les évaluations des questions de genre et de sexualité qui sous-tendent la programmation et le système de S&E du VIH 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluations du genre et de la sexualité Système de S&E



Programmation du VIH

Principe 9

Critères	Orientation	Preuves
<p>33.4 La stratégie et les plans de travail tiennent-ils compte des résultats de cette analyse ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Examiner la stratégie et les plans de travail pour voir s'ils tiennent compte des priorités identifiées par les évaluations de la question du genre L'organisation fait-elle des rapports en tenant compte des indicateurs désagrégés par genre et par orientation sexuelle ? 	<ul style="list-style-type: none"> Documents stratégiques Plans de travail Rapports de S&E
<p>33.5 Des programmes qui s'attaquent aux normes et aux pratiques préjudiciables liées au genre, qui rendent les femmes, les hommes et autres identités de genre, ainsi que les personnes de toutes les orientations sexuelles vulnérables au VIH et aux problèmes de santé sexuelle et reproductive ou qui limitent l'accès à ces services, sont-ils mis en œuvre ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les documents programmatiques pour évaluer si, oui ou non, les buts, objectifs et activités des programmes s'attaquent à ces pratiques aux niveaux individuel, communautaire, structurel et des services Poser au personnel des questions sur les normes et pratiques préjudiciables liées au genre dans leur pays et la manière dont celles-ci agissent sur le risque et la vulnérabilité liés au VIH au sein des différents groupes (exemple, mariage précoce, violence sexospécifique, violence de la part du partenaire intime, homophobie et transphobie). 	<ul style="list-style-type: none"> Documents programmatiques Entretiens avec le personnel
<p>33.6 L'organisation œuvre-t-elle à garantir que la législation et les politiques nationales ne criminalisent ni ne stigmatisent les personnes au regard de leur identité de genre et de leur orientation sexuelle ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'organisation a-t-elle établi une cartographie de la législation et des politiques nationales existantes qui soit protègent, soit dénie la protection aux femmes, aux hommes, à d'autres identités de genre et aux personnes de toute orientation sexuelle et comment ces législations et ces politiques sont-elles mises en œuvre ? Passer en revue les résultats découlant de la cartographie Demander au personnel d'identifier la manière dont l'organisation lie son travail avec le plaidoyer en faveur des changements des législations préjudiciables ou d'une meilleure mise en œuvre de la législation existante, afin d'accroître la protection des personnes vulnérables. Passer en revue les documents programmatiques pour voir la manière dont les interventions programmatiques s'attaquent à la législation préjudiciable. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports sur la cartographie Rapports sur les lois et les politiques nationales Documents programmatiques

Programmation du VIH

Principe 9

Norme 34 Notre organisation respecte et promeut les droits des enfants et leur protection contre la maltraitance, l'exploitation et la négligence.



Pour de plus amples orientations, voir la Politique de l'Alliance relative à la protection de l'enfant sur Inspire. Disponible à l'adresse : <https://inspirehome.aidsalliance.org/Interact/Pages/Content/Document.aspx?id=3506&click=6877>

Voir également : www.keepingchildrensafe.org.uk

Voir également Save the Children (2007), *Faire ce qu'il convient pour les enfants : un guide de praticiens pour orienter la programmation des droits de l'enfant*. Disponible à l'adresse : www.savethechildren.org.uk/resources/online-library/getting-it-right-children-practitioners%E2%80%99-guide-child-rights-programming

Critères	Orientation	Preuves
<p>34.1 Existe-t-il une politique de protection de l'enfant consignée par écrit, qui se conforme à la législation nationale et qui est partagée avec le personnel et les participants aux programmes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue la politique de protection de l'enfant et demander au personnel clé de décrire cette politique et son application. • La politique est-elle affichée au bureau ? • Comment la politique est-elle partagée avec les participants aux programmes ? • Existe-t-il une version accessible aux enfants pour être partagée avec ceux-ci ? • Le personnel de l'Alliance est-il informé de la version de la Politique de l'Alliance relative à la protection de l'enfant accessible aux enfants ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de protection de l'enfant • Entretiens avec le personnel
<p>34.2 Les questions de protection de l'enfant sont-ils intégrés dans le recrutement et la familiarisation des nouveaux membres du personnel, y compris une référence à la Politique de protection de l'enfant et au Code de conduite ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue le manuel des ressources humaines • Échanger avec le personnel pour vérifier sa connaissance de la Politique de protection de l'enfant et du Code de conduite. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manuel des ressources humaines • Entretiens avec le personnel



Programmation du VIH

Principe 9

Critères	Orientation	Preuves
<p>34.3 Existe-t-il un membre du personnel désigné qui assume la responsabilité globale de la protection de l'enfant ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Examiner la structure du personnel et les descriptions de postes pour vous assurer qu'au moins une description de poste énumère la responsabilité de la protection de l'enfant Discuter avec ce membre du personnel de son rôle dans la promotion de la protection de l'enfant et dans les suites données aux allégations. La Politique de protection de l'enfant contient-elle des orientations relatives à l'établissement de rapports et désigne-t-elle les membres du personnel à approcher ? 	<ul style="list-style-type: none"> Organigramme Descriptions de postes Entretiens avec le personnel Politique de protection de l'enfant
<p>34.4 Existe-t-il un Code de conduite clair pour le personnel lorsqu'il travaille avec les enfants, y compris les procédures d'établissement de rapports sur les incidents ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Échanger avec le personnel pour voir s'il connaît le Code de conduite pour le personnel travaillant avec des enfants L'ont-ils signé ? 	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite pour le personnel travaillant avec des enfants Entretiens avec le personnel
<p>34.5 Le personnel a-t-il reçu une formation et peut-il faire preuve d'une compréhension du besoin de préserver les droits des enfants et d'assurer leur protection ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les rapports sur le renforcement des capacités et sur les formations Quelle compréhension de la Politique de protection de l'enfant a le personnel ? Demander aux membres du personnel qui ils approcheraient s'ils étaient confrontés à un problème de protection de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport sur le renforcement des capacités et la formation Entretiens avec le personnel
<p>34.6 Le personnel discute-t-il des enfants d'une manière respectueuse, qui ne les stigmatise pas ou ne les rabaisse pas non plus ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les documents programmatiques et échanger avec le personnel Évite-il les étiquettes stigmatisantes et les sigles tels que « CABA », « OEV », « orphelins du sida », « victime innocente » ? 	<ul style="list-style-type: none"> Documents programmatiques
<p>34.7 L'organisation se conforme-t-elle à la politique des permissions concernant l'utilisation des images et des données sur les enfants ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les preuves des processus d'obtention de permissions pour la collecte d'images et de données auprès des enfants L'orientation relative aux enfants dans la recherche intègre-t-elle la sécurité des données et le consentement parental et individuel ? 	<ul style="list-style-type: none"> Formulaires de consentement Publications

Programmation du VIH

Principe 9

Norme 35 Les programmes de VIH et de santé de notre organisation font partie d'un réseau local/national coordonné de services et de programmes et contribue à la riposte nationale au VIH.



Pour de plus amples orientations, voir International HIV/AIDS Alliance (2007), *Le cheminement clinique*. Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/Publicationsdetails.aspx?Id=263

Critères	Orientation	Preuves
35.1 La programmation est-elle basée sur la stratégie ou le programme national de lutte contre le VIH et le sida ?	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier que l'organisation dispose d'un exemplaire de la stratégie ou du programme national actuel de lutte contre le VIH Examiner les objectifs stratégiques de l'organisation par rapport aux objectifs de la stratégie nationale de lutte contre le VIH 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie/programme national(e) actuel(le) de lutte contre le VIH Stratégie de l'organisation et objectifs de programmation
35.2 Les programmes contribuent-ils à la réalisation des cibles nationales d'accès universel ?	<ul style="list-style-type: none"> Échanger avec le personnel de programme de haut rang et leur demander d'indiquer les cibles nationales, les cibles de l'organisation et le lien entre les deux 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie nationale actuelle de lutte contre le VIH Objectifs de programmation de l'organisation Entretiens avec le personnel
35.3 Les activités et les services sont-ils coordonnés aux niveaux local, national et régional avec d'autres parties prenantes ?	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les parties prenantes clés (administration, société civile, communautés et secteur privé) dans la riposte nationale et régionale Demander des exemples de la cartographie par l'organisation des parties prenantes et la coordination des programmes et des activités avec ces parties prenantes De quelle manière l'organisation a-t-elle coordonné ses programmes et activités avec les parties prenantes clés ? 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports résultant des évaluations de la cartographie et réunions de coordination avec les parties prenantes



Programmation du VIH

Principe 9

Critères	Orientation	Preuves
35.4 Les systèmes d'orientation sont-ils fonctionnels ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents de planification des programmes • Quelles sont les principaux canaux d'orientation et comment ceux-ci sont-ils intégrés dans la planification des programmes ? Peut-on assurer le suivi des orientations ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Accords avec les points d'orientation (formels et informels)
35.5 Existe-t-il des partenariats avec d'autres organisations et secteurs (y compris le gouvernement, le secteur privé, la société civile et les organisations à base communautaire, ainsi que les réseaux) pour coordonner la riposte au VIH pour les populations clés, y compris les réseaux de personnes vivant avec le VIH	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les accords de partenariat et poser des questions au personnel des programmes à propos de leur implication dans les mécanismes de coordination à différents niveaux • Quels liens existe-t-il avec les services publics ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Accords de partenariat (formels et informels) • Entretiens avec le personnel

Norme 36 Notre organisation tient à garantir la participation des populations censées bénéficier de nos programmes à tous les stades du cycle des programmes.

Critères	Orientation	Preuves
36.1 Des stratégies sont-elles en place pour garantir la participation significative des parties prenantes clés, en mettant un accent particulier sur les populations censées bénéficier des programmes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue le plan stratégique et les documents programmatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique • Documents programmatiques

Programmation du VIH

Principe 9

Critères	Orientation	Preuves
<p>36.2 Existe-t-il une politique régissant le lieu de travail, qui garantit la protection sur le lieu de travail de la confidentialité, du droit à la vie privée et de la dignité des personnes vivant avec le VIH et d'autres populations clés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demander à voir la politique régissant le lieu de travail • Échanger avec le personnel à différents échelons à propos de ses expériences 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique régissant le lieu de travail • Entretiens avec le personnel
<p>36.3 Les objectifs des programmes tiennent-ils compte de l'implication des populations clés dans la planification, l'exécution et l'évaluation de l'ensemble des programmes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demander à voir les objectifs des programmes et les procès-verbaux des réunions avec les groupes de parties prenantes • Poser des questions relatives à la manière dont les documents sont partagés avec les groupes de parties prenantes • Poser des questions sur les mécanismes visant à impliquer systématiquement les populations clés dans la programmation (par exemple, par le biais de groupes consultatifs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs des programmes • Procès-verbaux des réunions avec les groupes de parties prenantes • Mécanismes d'implication • Entretiens avec les membres des groupes de parties prenantes

Norme 37 Notre organisation mobilise les communautés les plus affectées par le VIH afin de garantir une riposte efficace au VIH.

Critères	Orientation	Preuves
<p>37.1 L'organisation a-t-elle aidé à mettre en place et à renforcer les capacités des réseaux et organisations à base communautaire pour apporter une riposte au VIH ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les documents programmatiques et les plans de renforcement des capacités pour déterminer si, oui ou non, l'organisation soutient la mise en place d'organisations et de réseaux à base communautaire (personnes vivant avec le VIH et autres populations clés) et contribuent au renforcement de leurs capacités 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Plans de renforcement des capacités • Protocoles d'accord (PdA) avec les organisations représentant les populations clés • Entretiens avec les représentants des populations clés et les réseaux de personnes vivant avec le VIH



Programmation du VIH

Principe 9

Critères	Orientation	Preuves
37.2 Un soutien financier et technique est-il fourni aux organisations à base communautaire et aux réseaux pour riposter au VIH ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les plans et les rapports sur l'appui technique et les documents programmatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Plans et rapports sur l'appui technique Documents programmatiques
37.3 Les populations clés sont-elles outillées pour faire du plaidoyer en faveur d'un environnement favorable à une riposte efficace au VIH ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les plans de renforcement des capacités et de soutien technique, ainsi que les rapports y afférant pour identifier le renforcement des capacités et le soutien technique en rapport avec le plaidoyer pour soutenir les représentants, les réseaux et les groupes de populations clés Passer en revue les stratégies et les plans de plaidoyer Échanger avec les représentants des réseaux de populations clés sur les initiatives communes de plaidoyer 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et plans de renforcement des capacités Plans et rapports sur le soutien technique Stratégies et plans de plaidoyer Entretiens avec les représentants des populations clés

Norme 38 Notre organisation accorde la priorité aux communautés les plus affectées par le VIH et ses programmes de lutte contre le VIH sont adaptés pour satisfaire leurs besoins.

Critères	Orientation	Preuves
38.1 Les programmes de VIH sont-ils basés sur des preuves et adaptés aux besoins en matière de VIH des communautés les plus affectées ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les programmes pour identifier les liens entre les tendances de transmission du VIH et les priorités de programmation. Identifier les interventions adaptées aux populations prioritaires spécifiques. Le personnel de haut niveau peut-il décrire les tendances actuelles de la transmission du VIH au sein des communautés les plus affectées dans leur contexte ? 	<ul style="list-style-type: none"> Documents programmatiques Entretiens avec le personnel des programmes

Programmation du VIH

Principe 9

Critères	Orientation	Preuves
<p>38.2 L'organisation identifie-t-elle les populations prioritaires et fait-elle du plaidoyer en faveur de l'investissement dans les domaines où ils ont des besoins ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les stratégies et les plans de plaidoyer. • Échanger avec le personnel impliqué dans l'élaboration du plaidoyer et des stratégies, afin d'évaluer leur niveau de compréhension des questions clés du Cadre d'investissement de l'ONUSIDA. • L'organisation peut-elle répondre aux questions clés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> – Où surviendront les 1000 prochaines infections par le VIH (par exemple, distribution géographique et groupes de populations) ? – Quels sont les principaux facteurs de l'épidémie nationale du VIH aux niveaux individuel, communautaire, des services et au niveau structurel ? <p style="text-align: center;">  Voir ONUSIDA (2012), <i>Investir pour des résultats au bénéfice des individus</i>. Disponible à l'adresse : www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2012/JC2359_investing-for-results_en.pdf </p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie et plans de plaidoyer • Entretiens avec le personnel
<p>38.3 Existe-t-il des services spécifiques à l'âge, qui y sont appropriés qui prennent en compte les capacités évolutives des enfants et des adolescents, ainsi que leur droit à l'auto-détermination ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il des documents programmatiques d'activités, d'informations et de programmes différenciés selon l'âge ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques



Programmation du VIH

Domaine technique A du VIH

Domaine technique A du VIH : VIH et droits humains



Pour de plus amples orientations, voir International HIV/AIDS Alliance (2014), *Guide de Bonnes Pratiques : VIH et droits humains*. Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/Publicationsdetails.aspx?id=90654

Voir également International HIV/AIDS Alliance (2010), *Guide de Bonnes Pratiques : Participation accrue des personnes vivant avec le VIH (GIPA)*. Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/publicationsdetails.aspx?id=487

Norme A1 Nos programmes sont fondés sur une évaluation des droits humains.

Critères	Orientation	Preuves
A1.1 Les documents de planification des programmes reflètent-ils une analyse fondée sur les droits humains, mettant en exergue les questions de droits humains qui ont un impact sur la mise en œuvre des programmes de VIH dans le contexte de l'organisation ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les documents de planification des programmes 	<ul style="list-style-type: none"> Documents de planification des programmes
A1.2 Des évaluations relatives à « Connaître votre épidémie » – « Connaître vos droits humains » et « Connaître vos lois » UNAIDS ont-elles été entreprises et documentées pour éclairer la programmation ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les documents relatifs à l'évaluation des campagnes « Connaître votre épidémie » – « Connaître vos droits humains » et « Connaître vos lois » 	<ul style="list-style-type: none"> Documents d'évaluation
A1.3 En quoi la programmation contribue-t-elle directement à la réalisation des droits humains ? Les résultats des programmes sont-ils consignés par écrit pour indiquer leur impact sur la réalisation des droits humains ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les données de S&E (indicateurs spécifiques et liés aux droits humains) et les rapports sur les programmes 	<ul style="list-style-type: none"> Documents programmatiques Système de S&E (indicateurs et rapports sur les données)
A1.4 Les programmes qui ciblent les populations clés s'attaquent-elles à leur vulnérabilité ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les documents de planification et d'évaluation des programmes 	<ul style="list-style-type: none"> Documents d'évaluation Documents programmatiques Cadres logiques Théories du changement

Programmation du VIH
Domaine technique A du VIH

Norme A2 Nos programmes sont conçus pour renforcer les capacités tant des détenteurs de droits que des détenteurs d'obligations à réclamer leurs droits et à promouvoir, protéger et respecter les droits des autres.

Critères	Orientation	Preuves
<p>A2.1 Une variété de parties prenantes a-t-elle été formée aux droits humains et au VIH, en particulier les personnes vivant avec le VIH et les populations clés, les détenteurs d'obligations tels que les décideurs, les députés, les agents d'application de la loi et les agents de santé ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les plans, les supports et les rapports de formation • Échanger avec le personnel et les détenteurs d'obligations (par exemple, les décideurs, les députés, les agents chargés de l'application de la loi et les agents de santé) de leur expérience de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans, supports et rapports sur la formation • Discussions avec le personnel et les détenteurs d'obligations
<p>A2.2 Une révision de toutes les lois et de toutes les politiques qui ont une incidence sur le VIH a-t-elle été entreprise en partenariat avec le gouvernement et la société civile ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents d'évaluation, les objectifs et stratégies de plaidoyer, ainsi que les résultats programmatiques. Échanger avec le personnel à propos des révisions et du plaidoyer 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents d'évaluation • Stratégie de plaidoyer/ théorie du changement • Documents programmatiques • Discussions avec le personnel
<p>A2.3 Des campagnes visant à lutter contre la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH et des populations clés par les institutions chargées de l'application de la loi ont-elles été entreprises et documentées ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents des campagnes, les objectifs et stratégies de plaidoyer, ainsi que les résultats programmatiques. Échanger avec le personnel à propos des campagnes et des documents sur les violations des droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Documents des campagnes • Stratégie de plaidoyer/ théorie du changement • Discussions avec le personnel
<p>A2.4 L'éducation sur les droits humains a-t-elle été intégrée dans l'ensemble des activités du programme de lutte contre le VIH ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les supports de formation et les rétroactions des parties prenantes sur les formations, de même que les documents programmatiques. Échanger avec le personnel pour évaluer leur compréhension de l'intégration de l'éducation sur les droits humains dans la programmation 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Supports de formation, y compris les rétroactions des parties prenantes • Entretiens avec le personnel



Programmation du VIH
Domaine technique A du VIH

Norme A3 Notre organisation demande des comptes tant aux acteurs étatiques que non étatiques en ce qui concerne la jouissance de l'ensemble des droits humains comme élément clé de l'ensemble de nos programmes.

Critères	Orientation	Preuves
<p>A3.1 Les violations des droits humains perpétrées contre les personnes vivant avec le VIH et les communautés marginalisées font-elles l'objet de documentation et de publicité si et quand cela est possible ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents de l'organisation ou les documents produits par les organisations partenaires (exemple, les organisations et les réseaux à base communautaire) qui identifient les violations des droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation des violations des droits humains
<p>A3.2 Un système de S&E a-t-il été élaboré, qui collecte des données pour soutenir les efforts de plaidoyer axés sur le VIH et les droits humains ? Désagrège-t-il les données sur les femmes, les hommes, les enfants et les populations clés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue le système et les indicateurs pertinents de S&E, y compris les descriptions des indicateurs, afin d'évaluer le niveau de désagrégation des données 	<ul style="list-style-type: none"> • Système et indicateurs de S&E • Descriptions des indicateurs
<p>A3.3 Des partenariats de niveau national ont-ils été formés (ou noués) avec des institutions nationales de défense des droits humains, des observatoires des droits humains et des organismes internationaux pour s'assurer du suivi de la manière dont l'État s'acquitte de ses obligations liées aux droits humains, en particulier à l'égard des populations vivant avec le VIH et des populations clés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les PdA et autres documents relatifs aux partenariats stratégiques axés sur les droits humains et échanger avec les membres du personnel à propos de la manière dont ils travaillent dans la pratique 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation sur les partenariats • Entretiens avec le personnel
<p>A3.4 Existe-il une campagne sur l'accès à l'information ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les stratégies, les communiqués de presse ou autres documents stratégiques qui mettent en exergue l'accès à l'information stratégique comme outil pour une plus grande responsabilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents stratégiques • Communiqués de presse • Dossiers de campagnes

Programmation du VIH
Domaine technique A du VIH

Norme A4 L'organisation promeut et/ou fournit des services juridiques pour garantir la réparation de la discrimination liée au VIH vécue par les personnes vivant avec le VIH et les populations clés.

Critères	Orientation	Preuves
<p>A4.1 Des services juridiques sont-ils fournis directement par l'organisation et des systèmes de référé ont-ils été mis en place pour s'assurer que ceux qui ont vécu des violations de leurs droits humains aient accès à une réparation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents ainsi que les listes des services et poser des questions sur la façon dont ces services sont promus. • Échanger avec le personnel à propos des mécanismes de réaction individuelle qui sont en place pour les personnes qui ont vécu des violations de leurs droits humains, y compris des orientations pour les services juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation des services et des systèmes d'orientation • Entretiens avec le personnel
<p>A4.2 Les avocats et l'appareil judiciaire ont-ils été formés sur le VIH et le droit ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les plans, les supports et les rapports sur les formations 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans, supports et rapport sur les formations



Programmation du VIH

Domaine technique B du VIH

Domaine technique B du VIH : Prévention du VIH



Pour de plus amples orientations sur la prévention combinée, voir ONUSIDA (2010), *Prévention combinée du VIH : adaptation et coordination des stratégies biomédicales, comportementales et structurelles pour réduire les nouvelles infections à VIH*. Disponible à l'adresse : www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2011/20111110_JC2007_Combination_Prevention_paper_en.pdf

Voir également ONUSIDA (2012), *Prevention Combinee : repondre au besoin urgent de redynamisation des ripostes en matiere de prevention du vih au niveau mondial par l'intensification et la realisation des synergies visant a stopper et a commencer a inverser la propagation du sida*. Disponible à l'adresse suivante : <https://inspirehome.aidsalliance.org/Interact/Pages/Content/Document.aspx?id=10229&click=8373>

Norme B1 La programmation de la prévention du VIH basée sur les communautés adoptée par notre communauté adopte une approche de prévention combinée du VIH.

Critères	Orientation	Preuves
B1.1 Les gestionnaires et le personnel des programmes promeuvent-ils le concept de prévention combinée du VIH ?	<ul style="list-style-type: none"> Demander aux gestionnaires et au personnel des programmes d'identifier les caractéristiques et les éléments clés des programmes de prévention combinée du VIH et les manières dont ils les appliquent dans la programmation 	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens avec les gestionnaires et le personnel des programmes
B1.2 Les documents de l'organisation et des programmes indiquent-ils une approche de prévention combinée du VIH ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les documents qui décrivent dans le détail l'approche adoptée par l'organisation par rapport à la prévention du VIH et son rôle dans un effort de lutte combinée locale et nationale plus générale impliquant d'autres organisations de la société civile et d'autres secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Documents stratégiques Documents programmatiques Théories du changement Cadres logiques
B1.3 Les gestionnaires, le personnel et les bénévoles des programmes ont-ils été formés à une approche combinée de prévention du VIH ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les plans, rapports et supports de renforcement des capacités de formation et vérifier le niveau d'intégration dans lesdits plans, rapports et supports de la prévention combinée du VIH. Vérifier également s'il existe des cours de recyclage et d'autres méthodes pour maintenir les gestionnaires et le personnel des programmes informés de l'évolution dans le domaine de la prévention combinée du VIH. 	<ul style="list-style-type: none"> Plans, rapports et supports de renforcement des capacités de formation Autres moyens pour le personnel des programmes de se tenir informé (par exemple, les médias sociaux, les groupes de discussion en ligne)

Programmation du VIH
Domaine technique B du VIH

Critères	Orientation	Preuves
B1.4 L'accès universel est-il promu et fourni pour accéder à l'éventail disponible d'interventions de prévention biomédicale, comportementale et structurelle du VIH ? L'organisation fait-elle du plaidoyer pour la mise à l'échelle des approches et des paquets d'intervention efficace et pour garantir que ces services soient disponibles, d'un coût abordable, accessibles et acceptables pour les clients ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les stratégies pertinentes (par exemple, la stratégie ou le plan de plaidoyer) et les plans et documents de programmes de prévention du VIH. • Identifier les efforts qui accroissent l'accès universel aux interventions de prévention biomédicale, comportementale et structurelle du VIH, les mettent à l'échelle, étendent leur portée et en améliorent la qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents stratégiques (y compris la stratégie ou le plan de plaidoyer) • Documents programmatiques • Théories du changement • Cadres logiques
B1.5 L'organisation promeut-elle la confidentialité, le consentement éclairé et le droit de choisir, en particulier pour les personnes vivant avec le VIH et autres populations clés et ces concepts sont-ils pris en compte dans ses programmes de prévention du VIH ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents programmatiques (y compris les protocoles, les directives, les archives d'orientation et les supports d'information, d'éducation et de communication (IEC)), ainsi que les supports de plaidoyer et vérifier le degré d'intégration de ces concepts dans les documents. • Les directives de counseling promues et utilisées par l'organisation devraient veiller à ce qu'il soit présenté au client toutes les méthodes possibles de prévention (comportementale et biomédicale) du VIH et qu'un soutien lui soit fourni pour faire un choix qui peut être ou ne pas être le choix optimal d'un point de vue de la prévention, mais qui satisfait ses besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques (y compris les protocoles, les directives, les archives d'orientation, les supports d'IEC et les rapports sur les programmes) • Supports de plaidoyer



Programmation du VIH

Domaine technique B du VIH

Critères	Orientation	Preuves
B1.6 Des interventions de prévention du VIH qui ouvrent la voie à de nouvelles technologies de prévention et à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) ou les intègrent sont-elles promues et fournies/exécutées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les récentes propositions et les documents programmatiques pour vérifier l'existence d'interventions qui ouvrent la voie aux nouvelles technologies de prévention ou les intègrent, telles que la circoncision masculine médicalisée et volontaire et l'utilisation des médicaments antirétroviraux pour le traitement et la prévention. • Vérifier également les interventions qui utilisent les TIC (par exemple, pour accroître la portée, la demande de services, le soutien à l'observance et la rétention dans les soins). Échanger avec les membres du personnel pour évaluer leur niveau de compréhension des nouvelles technologies de prévention et l'utilisation des TIC dans la programmation, y compris le plaidoyer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Propositions récentes • Discussions avec le personnel

Programmation du VIH
 Domaine technique B du VIH

Norme B2 Les activités de prévention du VIH par notre organisation adoptent une approche positive de la sexualité.

Critères	Orientation	Preuves
<p>B2.1 Les documents liés aux programmes reflètent-ils une approche positive des rapports sexuels ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents liés aux programmes que l'organisation a élaborés, diffuse et soutient (y compris les directives, les protocoles, les supports d'IEC) et vérifier s'ils décrivent et reflètent une approche positive des rapports sexuels. Cette dimension reconnaît que le plaisir sexuel est une motivation clé pour l'activité sexuelle et elle promeut le plaisir comme joie et comme droit. Une approche positive intègre la méthode pour rendre les préservatifs sexy, la manière dont différents contraceptifs affectent le plaisir, les possibilités de plaisir sans rapports sexuels, l'importance de la sexualité et son expression consensuelle diverse pour toutes les personnes et les questions liées à l'amour, à l'intimité et aux relations. Le plaisir sexuel, la diversité et l'intimité constituent un aspect important de tous les counseling et les programmes d'éducation sur la sexualité sans risque. • Si l'organisation fournit et soutient des services directs, demander à voir les protocoles pour prestataires de services (exemple, pour le dépistage et le counseling volontaires du VIH, y compris le counseling pour la réduction des risques) et passer en revue les directives. • Échanger avec le personnel pour évaluer son niveau de compréhension de l'approche de sexualité positive. 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques (y compris les directives, les protocoles, les supports d'IEC) • Protocoles pour prestataires de services • Entretiens avec le personnel




Programmation du VIH

Domaine technique B du VIH

Critères	Orientation	Preuves
	<ul style="list-style-type: none"> Note : Dans les contextes où les relations entre personnes de même sexe sont criminalisées, il est peu probable qu'une approche de sexualité positive soit intégrée dans les documents liés aux programmes et les protocoles pour prestataires de services. Ceci est dû au risque d'être interprété, par exemple, comme la promotion de l'homosexualité. <p> Pour de plus amples orientations, voir www.who.int/reproductivehealth/topics/sexual_health/sh_definitions/en/index.html et www.thepleasureproject.org/content/File/FINAL.pdf</p>	
<p>B2.2 Les gestionnaires, le personnel et les bénévoles des programmes sont-ils formés dans le domaine de la sexualité, y compris l'anatomie et la physiologie, le désir et le plaisir sexuel et à la méthode pour aider les gens à trouver des manières moins risquées d'exprimer leur sexualité et d'atteindre le plaisir sexuel ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les évaluations de capacités internes et les plans de renforcement des capacités de formation et échanger avec les gestionnaires, le personnel et les bénévoles des programmes, si possible. Vérifier si l'anatomie et la physiologie, le désir et le plaisir sexuel et la manière d'aider les gens à trouver des méthodes moins risquées pour exprimer leur sexualité et parvenir au plaisir sexuel sont intégrés dans les supports de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluations des capacités Plans et supports de renforcement des capacités et de formation Entretien avec les gestionnaires, le personnel et les bénévoles
<p>B2.3 La formation est-elle assurée au profit d'autres organisations ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les supports et rapports de formation externes et échanger avec le personnel à propos de son approche de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Supports de formation Entretiens avec le personnel

Programmation du VIH
Domaine technique B du VIH

Norme B3 Les activités de prévention du VIH par notre organisation s'attaquent aux besoins de prévention du VIH des personnes vivant avec le VIH.

Critères	Orientation	Preuves
<p>B3.1 Les documents et les programmes reflètent-ils la prévention combinée du VIH chez les personnes vivant avec le VIH ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents programmatiques et vérifier si, oui ou non, ils reflètent et intègrent la prévention combinée chez les personnes vivant avec le VIH 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de l'organisation • Stratégie de plaidoyer • Documents programmatiques • Théories du changement et cadres logiques
<p>B3.2 Les gestionnaires, le personnel et les volontaires des programmes ont-ils connaissance du cadre de Santé Positive, Dignité et Prévention (SPDP) et des directives opérationnelles et en ont-ils une compréhension de base ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger avec les gestionnaires, le personnel et les bénévoles des programmes pour évaluer leur connaissance et leur niveau de compréhension du cadre de SPDP. • Les objectifs primaires du cadre de SPDP sont d'améliorer la dignité, la qualité de vie et la longévité des personnes vivant avec le VIH. Si l'on y parvient, cela aura, à son tour, un impact bénéfique sur leurs partenaires sexuels, leurs familles et leurs communautés, réduisant ainsi la probabilité d'une nouvelle infection par le VIH. La SPDP comporte huit composantes majeures : <ol style="list-style-type: none"> 1. l'autonomisation ; 2. l'égalité entre les sexes ; 3. la promotion de la santé et l'accès à la santé ; 4. les droits humains ; 5. la prévention des nouvelles infections ; 6. les droits de santé sexuelle et reproductive ; 7. le soutien social et économique ; 8. la mesure de l'impact. <p> Pour de plus amples orientations, voir GNP+ et ONUSIDA (2011), <i>Santé Positive, Dignité et Prévention : un cadre de politique</i>. Disponible à l'adresse : www.gnpplus.net/images/stories/PHDP/PHDP_Policy_Framework_FR.pdf</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Discussions avec les gestionnaires, le personnel et les bénévoles des programmes



Programmation du VIH

Domaine technique B du VIH

Critères	Orientation	Preuves
B3.3 Les programmes de prévention du VIH comportent-ils des composantes de programmes du cadre de SPDP et des directives opérationnelles ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les documents programmatiques et vérifier le degré d'intégration des composantes de base du cadre de SPDP et des directives opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Documents programmatiques

Domaine technique C du VIH : Intégration du VIH et des droits de santé sexuelle et reproductive



Pour de plus amples orientations, voir International HIV/AIDS Alliance (2011), *Guide de Bonnes Pratiques : Intégration de la santé sexuelle et reproductive du VIH et des droits de l'homme*. Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/publicationsdetails.aspx?id=90544

Norme C1 Notre organisation promeut le lien et l'intégration de la santé et des droits de santé sexuelle et reproductive et du VIH dans les politiques, les programmes et les services.

Critères	Orientation	Preuves
C1.1 Un exercice de cartographie des liens existants et de l'intégration entre les services, les politiques et les programmes de DSSR et de VIH a-t-il été entrepris ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue la cartographie et les documents d'évaluation L'organisation a-t-elle identifié et documenté les forces, faiblesses et lacunes, y compris au niveau des capacités de l'organisation ? 	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie et documents d'évaluation Analyse FFPM (forces, faiblesses, possibilités et menaces) de l'organisation
C1.2 Un plan d'intégration a-t-il été élaboré pour les activités de DSSR et de VIH auxquelles des ressources financières et humaines ont été allouées, ainsi qu'un cadre de S&E qui garantit que les résultats sont bien documentés par le biais de protocoles, d'archives et de rapports ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les plans stratégiques, les budgets et les plans de travail pour des activités intégrées Passer en revue le système, les rapports et les indicateurs de S&E liés aux interventions de DSSR/VIH intégrées (exemple, la planification familiale/le VIH, la prévention de la transmission mère-enfant, les IST et les violences sexospécifiques) 	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique Budget annuel Plans de travail Système de S&E (indicateurs, rapports sur les données) Rapports sur les programmes

Programmation du VIH

Domaine technique C du VIH

Critères	Orientation	Preuves
C1.3 Des formations du personnel ont-elles été entreprises et documentées (supports, rapports, aboutissements) sur les liens entre les DSSR et le VIH sur la base des protocoles et des directives visant à soutenir les activités intégrées ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les plans et les rapports de renforcement des capacités, ainsi que les supports de formation Poser au personnel des questions sur la formation reçue et la manière dont il l'a exploitée. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et plans de renforcement des capacités Supports de formation sur les DSSR et le VIH Entretiens avec le personnel

Norme C2 Notre organisation promeut et/ou fournit des informations et des services pour la double protection (prévention des IST/du VIH intégrée à la planification familiale volontaire pour assurer la protection contre les grossesses non désirées et les IST/le VIH).

Critères	Orientation	Preuves
C2.1 Une cartographie et une évaluation ont-elles été entreprises par rapport aux informations et aux services de planification familiale appropriés aux groupes cibles de l'organisation ?	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les rapports de cartographie et les évaluations des informations et des systèmes de planification familiale disponibles Les services et informations existants intègrent-ils la double protection ? 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports sur la cartographie et évaluations
C2.2 Existe-t-il des plans visant à améliorer la coordination, ainsi qu'à renforcer les informations et les services existants pour intégrer la double protection ?	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les plans et les stratégies visant à renforcer les informations et les services de double protection qui intègrent la prévention des grossesses non désirées Passer en revue les évaluations des capacités et les rapports d'atelier sur la double protection 	<ul style="list-style-type: none"> Documents programmatiques Évaluations des capacités et rapports d'ateliers sur la double protection




Programmation du VIH

Domaine technique C du VIH

Critères	Orientation	Preuves
C2.3 L'organisation assure-t-elle la planification familiale volontaire, le counseling et les services pour la double protection ou procède-t-elle à des orientations à cet effet ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les protocoles existants, les directives et les archives d'orientation, y compris le suivi des orientations • Passer en revue les supports d'IEC et les archives de counseling pour l'intégration des droits de choisir pour les groupes cibles (exemple, fourniture et démonstration de port de préservatifs, conjointement avec la fourniture ou l'orientation pour d'autres méthodes contraceptives). 	<ul style="list-style-type: none"> • Directives des protocoles • Archives d'orientation (y compris le suivi des orientations) • Supports d'IEC et archives de counseling

Norme C3 Notre organisation promeut et/ou fournit des informations et des services complets pour la prévention de la transmission verticale du VIH (PTPE).

Critères	Orientation	Preuves
C3.1 Une cartographie et une évaluation des informations et des services existants de prévention de la transmission verticale (PTPE) ² ont-elles été entreprises ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les rapports de cartographie et les évaluations des informations et des services de transmission verticale du VIH (PTPE) disponibles <p>  Pour de plus amples orientations sur les 4 Volets, Domaine d'intervention d'AIDSATAR-One : PTME. Disponible à l'adresse suivante : www.aidstar-one.com/focus_areas/pmtct </p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de cartographie et évaluations • Documents programmatiques

2. La transmission verticale fait référence à la transmission du VIH du parent à l'enfant durant la grossesse, à l'accouchement ou durant l'allaitement. Les efforts visant à prévenir la transmission verticale sont couramment désignés par prévention de la transmission mère-enfant ou prévention de la transmission parent-enfant (PTPE). La PTPE est préférable parce qu'elle reconnaît la responsabilité des deux parents dans la réduction du risque de transmission et est moins stigmatisante pour la femme.

Programmation du VIH
Domaine technique C du VIH

Critères	Orientation	Preuves
C3.2 Existe-t-il des plans visant à améliorer la coordination, ainsi qu'à renforcer les informations et les services existants pour une prévention intégrée de la transmission verticale (PTPE) ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les plans et stratégies pour renforcer l'information et les services de lutte contre la transmission verticale (PTPE) • Passer en revue les évaluations de capacités et les rapports d'ateliers ou de réunions 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Évaluations des capacités • Rapports d'ateliers ou de réunions
C3.3 L'organisation fournit-elle ou oriente-t-elle les clients pour les informations et les services de prévention intégrée de la transmission verticale (PTPE) ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les protocoles, les directives et les archives d'orientation existants, y compris le suivi des orientations pour des services de prévention de la transmission verticale (PTPE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Protocoles • Directives • Archives d'orientation

Norme C4 Notre organisation promeut et/ou assure l'éducation, le dépistage et le traitement des infections sexuellement transmises soit directement, soit par des orientations.

Critères	Orientation	Preuves
C4.1 Une cartographie et une évaluation des informations et des services de dépistage et de traitement des IST existants ont-elles été entreprises ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les rapports de cartographie et les évaluations des informations et des services d'IST disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de cartographie et évaluations
C4.2 Les évaluations, les plans et le S&E intègrent-ils les IST ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les rapports ou les données de suivi qui collectent des informations sur le nombre de personnes recevant des services de dépistage et de traitement des IST 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations, plans et rapports de S&E
C4.3 L'organisation fournit-elle des informations et des services d'IST ou procède-t-elle à des orientations des clients à cet effet ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les protocoles, les directives et les archives d'orientation existants, y compris le suivi de l'orientation pour les services de lutte contre les IST 	<ul style="list-style-type: none"> • Protocoles • Directives • Archives d'orientation



Programmation du VIH
Domaine technique C du VIH

Norme C5 Notre organisation veille à la satisfaction des clients et à la qualité des services intégrés.

Critères	Orientation	Preuves
<p>C5.1 L'organisation s'assure-t-elle que les prestataires de services de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre le VIH sont informés des besoins des populations clés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents programmatiques pour identifier si, oui ou non, ils intègrent la sensibilisation des prestataires de services aux besoins et droits de santé sexuelle et reproductive des populations clés • Les documents mentionnent-ils la qualité des services ? • Échanger avec les prestataires de services pour en savoir davantage sur le service fourni, le degré de prise en compte des besoins des populations clés 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Entretiens avec les prestataires de services
<p>C5.2 Un système pour recueillir les critiques et suggestions des clients a-t-il été intégré ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les formulaires de critiques et suggestions des clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaires des critiques et suggestions des clients
<p>C5.3 La rétroaction des clients est-elle intégrée dans la conception, l'élaboration et la revue des programmes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les formulaires de suggestions et critiques des clients, ainsi que les documents programmatiques • Échanger avec le personnel des programmes et les prestataires de services à propos de la manière dont les suggestions et critiques sont analysées, discutées et intégrées dans la conception, l'élaboration et la revue des programmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire des suggestions et critiques des clients • Documents programmatiques

Domaine technique D du VIH : Tuberculose et VIH



Pour de plus amples orientations, voir International HIV/AIDS Alliance (2013), *Guide de Bonnes Pratiques : Intégration communautaire de la tuberculose et du VIH*. Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/publicationsdetails.aspx?id=90636

Norme D1 Notre organisation promeut l'intégration des politiques, programmes et services de lutte contre la tuberculose et le VIH.

Critères	Orientation	Preuves
D1.1 Existe-il un objectif stratégique consistant à s'attaquer au fardeau de la tuberculose chez les personnes vivant avec le VIH ? Ce but est-il éclairé par les taux de co-infection dans le contexte de l'organisation ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les plans stratégiques, les rapports annuels, les cadres de partenariat et les documents programmatiques pour déterminer si l'intégration de la tuberculose est prise en compte sous forme de priorité stratégique. Sinon, discuter avec le personnel de haut rang pour vérifier que ces besoins sont inexistants dans leur contexte. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégiques Rapport annuels Cadres de partenariat Documents programmatiques Entretiens avec le personnel

Norme D2 Notre organisation promeut et/ou fournit l'accès au dépistage de la tuberculose, la thérapie préventive au cotrimoxazole, la thérapie préventive à l'isoniazide ou le traitement de la tuberculose pour les personnes vivant avec le VIH.

Critères	Orientation	Preuves
D2.1 Le dépistage et l'orientation pour la tuberculose existent-ils ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les dossiers des clients et les rapports de S&E pour déterminer le nombre de personnes qui ont été dépistées ou orientées pour dépistage et orientées pour les services de traitement de la tuberculose. 	<ul style="list-style-type: none"> Archives des clients et des orientations Rapports de S&E Autres documents et rapports sur les programmes
D2.2 Existe-t-il un soutien à l'observance du traitement fourni aux personnes vivant avec le VIH sous traitement contre la tuberculose ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les dossiers des personnes à qui il est fourni un traitement sous observation directive (DOT) ou autre counseling pour l'observance du traitement de la tuberculose 	<ul style="list-style-type: none"> Archives des clients Rapports de S&E Autres documents et rapports sur les programmes



Programmation du VIH

Domaine technique D du VIH

Critères	Orientation	Preuves
D2.3 Les thérapies de prévention au cotrimoxazole ou à l'isoniazide sont-elles fournies aux personnes vivant avec le VIH qui sont exposées au risque de contracter la tuberculose ?	<ul style="list-style-type: none"> Identifier le nombre de personnes auxquelles ces services ont été fournis 	<ul style="list-style-type: none"> Archives des clients Rapports de S&E Autres documents programmatiques et rapports sur les programmes
D2.4 Le traitement de la tuberculose est-il fourni aux personnes vivant avec le VIH qui sont co-infectées par la tuberculose ?	<ul style="list-style-type: none"> Identifier le nombre de personnes auxquelles ces services ont été fournis. 	<ul style="list-style-type: none"> Archives des clients Rapports de S&E Autres documents programmatiques et rapports sur les programmes
D2.5 Les enfants (âgés de moins de six ans) sont-ils sous prophylaxie à l'isoniazide dans les familles atteintes de la tuberculose ?	<ul style="list-style-type: none"> Identifier le nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans auxquels ces services ont été fournis 	<ul style="list-style-type: none"> Archives des clients Rapports de S&E Autres documents programmatiques et rapports sur les programmes

Norme D3 Notre organisation veille à ce que l'ensemble des personnes vivant avec le VIH reçoivent des informations compréhensibles sur la tuberculose.


Critères	Orientation	Preuves
D3.1 Les informations concernant la tuberculose sont-elles fournies sur les sites de counseling et de dépistage volontaires du VIH de l'organisation ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les dossiers des clients pour voir si un counseling sur l'infection par la tuberculose leur a été fourni s'il leur a été assuré une éducation générale axée sur la tuberculose. Passer en revue les programmes de formation pour conseillers Passer en revue les supports d'IEC 	<ul style="list-style-type: none"> Archives des clients Programmes de formation Affiches et autres supports d'éducation
D3.2 Les activités de plaidoyer, de communication et de mobilisation sociale qui sont liées à la tuberculose et également au VIH sont-elles menées ?	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les affiches, les médias et autres supports éducatifs pour vérifier si, oui ou non, ils intègrent des messages axés aussi bien sur la tuberculose que des messages axés sur le VIH Vérifier si les supports d'IEC, y compris les fiches d'information, ont été élaborés et diffusés 	<ul style="list-style-type: none"> Affiches Médias et matériels d'IEC Rapports de S&E

Domaine technique E du VIH : Programmation du VIH centrée sur la famille au bénéfice des enfants



Pour de plus amples orientations, voir International HIV/AIDS Alliance (2012), *Guide de Bonnes Pratiques : Programmation du VIH centrée sur la famille au bénéfice des enfants*. Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/Publicationsdetails.aspx?id=90584


Norme E1 Notre organisation promeut la participation des enfants dans des processus qui sont inclusifs et appropriés à l'âge.

Critères	Orientation	Preuves
<p>E1.1 Les enfants sont-ils activement impliqués dans la conception et la mise en œuvre des programmes et interventions visant à leur apporter un soutien ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents programmatiques et les analyses de situations pour identifier les processus qui impliquent la consultation d'enfants • Échanger avec le personnel pour voir s'il fait preuve de compréhension de la valeur de l'implication des enfants • Les processus garantissent-ils la protection des enfants impliqués ? <p> Se référer à Inspire (section participation et droits des enfants). Disponible à l'adresse : https://inspire-home.aidsalliance.org/Interact/Pages/Section/SubFullOne.aspx?subsection=4393&click=6878</p> <p>Politique de l'Alliance relative à la protection de l'enfant, Annexes 5 & 6 (sur Inspire : https://inspirehome.aidsalliance.org/Interact/Pages/Content/Document.aspx?id=3506&click=6877)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Évaluations situationnelles



Programmation du VIH

Domaine technique E du VIH

Critères	Orientation	Preuves
E1.2 Existe-t-il des orientations et des normes claires axées sur la participation des enfants, qui prennent en compte leur consentement et leur permission ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les protocoles et les directives pour la participation des enfants à la recherche, aux programmes et aux processus de revue. Existe-t-il des directives claires pour le personnel quant au moment où la permission des parents s'avère nécessaire ? • Passer en revue les orientations sur le consentement éclairé et échanger avec le personnel pour voir s'il comprend le droit de l'enfant de refuser une activité ou de s'en retirer <p>  Pour de plus amples orientations sur la participation ou la protection des enfants, voir Save the Children (2005), <i>Normes de pratique en matière de participation des enfants</i>. Disponible à l'adresse : www.savethechildren.org.uk/resources/online-library/practice-standards-children's-participation </p>	<ul style="list-style-type: none"> • Protocoles et directives sur la participation et le consentement éclairé des enfants • Entretiens avec le personnel
E1.3 L'organisation entretient-elle différentes perceptions des garçons et des filles et des différentes tranches d'âge, reconnaissant l'influence du pouvoir et du genre dans les processus ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents programmatiques. Des groupes spécifiques à l'âge et spécifiques au genre sont-ils utilisés ? • Les activités sont-elles appropriées aux différents âges (exemple, utilisation de la langue, compétences nécessaires pour participer, informations discutées) ? • Les données sont-elles désagrégées par âge et par genre ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Rapports de S&E

Programmation du VIH
 Domaine technique E du VIH

Norme E2 Notre organisation promeut une approche centrée sur la famille pour atteindre les enfants affectés par le VIH au sein des familles et des communautés et à travers celles-ci.

Critères	Orientation	Preuves
E2.1 Les documents programmatiques reflètent-ils une compréhension de l'importance de la famille dans les soins et la protection de l'enfant ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents programmatiques et de politique pour vous assurer que l'approche adaptée par rapport aux enfants reconnaît le rôle de la famille dans les soins et le soutien. • Comment le personnel comprend-il la famille et comment celle-ci est définie dans le programme ? Veiller à ce que sa compréhension reflète le fait que les familles sont diverses et peuvent ne pas être liées par le sang, mais par le choix • Les enfants des professionnel(le)s du sexe, des consommateurs de drogue, des personnes vivant avec le VIH et des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes sont-ils inclus dans les programmes ? • Comment l'organisation soutient-il l'exercice du rôle parental, l'accès à la protection sociale et aux soins de substitution à base communautaire ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Entretiens avec le personnel • Rapports de S&E
E2.2 Les communautés ont-elles été impliquées dans l'identification des enfants et des familles vulnérables ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents de programmes et discuter avec le personnel de la participation ou non des communautés, des familles et des enfants elles-mêmes dans l'identification des enfants vulnérables qu'un programme devrait cibler • Leur est-il demandé d'élaborer et d'examiner les critères de ciblage ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Entretiens avec le personnel



Programmation du VIH

Domaine technique E du VIH

Critères	Orientation	Preuves
E2.3	Les programmes laissent-ils transparaître l'implication des communautés dans la prise de décisions relatives à la manière dont les ressources des enfants sont allouées et utilisées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents programmatiques et discuter avec le personnel de la manière dont la communauté est impliquée dans les décisions concernant la manière dont les ressources pour les enfants sont allouées et utilisées
E2.4	Les programmes laissent-ils transparaître une approche de prise en charge des enfants centrée sur la famille comme point d'entrée des interventions ?	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Entretiens avec le personnel <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Rapports de S&E

Programmation du VIH

Domaine technique E du VIH

Norme E3 Notre organisation promeut et/ou fournit un appui général complémentaire aux individus et aux familles afin d'améliorer la santé, l'éducation ou le bien-être social.



Pour de plus amples orientations, voir International HIV/AIDS Alliance (2012), *Guide de Bonnes Pratiques : Programmation du VIH centrée sur la famille au bénéfice des enfants*, p.25. Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/Publicationsdetails.aspx?Id=90584

Critères	Orientation	Preuves
<p>E3.1 Des services globaux et intégrés sont-ils fournis pour s'attaquer aux besoins tant des enfants que des familles affectées par le VIH et le sida ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents programmatiques et échanger avec le personnel pour vérifier si, oui ou non, il existe une collaboration avec d'autres parties prenantes visant à promouvoir l'accès aux soins intégrés pour les enfants affectés par le VIH qui établissent des liens avec le soutien sanitaire, psychosocial, éducatif, nutritionnel et en matière de protection sociale • Existe-t-il une preuve que le programme ait évalué les barrières auxquelles se heurtent les familles dans l'accès aux services (exemple, situation géographique, moment planifié, coût, intégration, convivialité pour les enfants) et a pris en compte ces barrières dans la prestation de services ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Entretiens avec le personnel
<p>E3.2 L'organisation promeut-elle l'intégration des problèmes des enfants dans d'autres programmes et services tels que le dépistage, le traitement, la prévention, la réduction des préjudices et les services de lutte contre la tuberculose ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un exercice a-t-il été entrepris pour examiner les possibilités d'apport de soutien aux enfants qui peut être intégré dans d'autres programmes (par exemple, le dépistage des adultes, y compris les questions relatives aux enfants dans la famille, le soutien familial pour la divulgation et le soutien à l'exercice du rôle parental pour les femmes utilisatrices de drogues) 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie et rapports d'évaluation • Documents programmatiques d'autres programmes ciblant les adultes



Programmation du VIH

Domaine technique E du VIH

Critères	Orientation	Preuves
E3.3 Existe-t-il un système d'orientation vers d'autres secteurs, y compris le gouvernement et les orientations font-ils l'objet de suivi ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les documents programmatiques et échanger avec le personnel pour voir s'il existe un système d'orientation vers d'autres secteurs et si, oui ou non, ces orientations font l'objet de suivi. 	<ul style="list-style-type: none"> Documents programmatiques Entretiens avec le personnel Archives d'orientation

Domaine technique F du VIH : VIH et consommation de drogue



Pour de plus amples orientations, voir International HIV/AIDS Alliance (2010), *Guide de Bonnes Pratiques : HIV and consommation de drogue*. Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/Publicationsdetails.aspx?Id=454

Norme F1 Notre organisation utilise une approche de réduction des dommages liés à la consommation de la drogue et au VIH.

Critères	Orientation	Preuves
F1.1 Existe-t-il une politique de réduction des préjudices qui tient compte des politiques à l'échelle de l'Alliance ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue la politique de réduction des préjudices pour vérifier si elle est conforme à la politique internationale de réduction des préjudices : www.ihra.net/what-is-harm-reduction 	<ul style="list-style-type: none"> Politique de réduction des préjudices
F1.2 La politique de réduction des préjudices est-elle disponible pour le public (par exemple, sur le site web) ?	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier si la politique de réduction des préjudices est mise en ligne sur le site web ou a été partagée avec le personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Site web de l'organisation Entretiens avec le personnel

Programmation du VIH
 Domaine technique F du VIH

Norme F2 Notre organisation promeut et/ou assure l'accès au matériel d'injection propre, aux préservatifs et à l'information sur l'injection sans risque et la sexualité sans risque pour les consommateurs de drogues et leurs partenaires sexuels.



Pour de plus amples orientations, voir International HIV/AIDS Alliance (2013), *Atteindre les consommateurs de drogues : boîte à outils pour les services de vulgarisation*. Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/publicationsdetails.aspx?id=90629

Critères	Orientation	Preuves
F2.1 Des programmes sont-ils en place pour fournir du matériel d'injection sans risque et des préservatifs (par le biais de sites fixes, de programmes de sensibilisation ou de pharmacie communautaire) ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents programmatiques pour identifier les programmes de fourniture d'aiguilles, de seringues et de préservatifs ciblant les utilisateurs de drogues injectables • Là où des programmes de fourniture d'aiguilles et de seringues ne sont pas exécutés, comment les utilisateurs de drogues injectables accèdent-ils au matériel d'injection sans risque ? • Là où d'autres services fournissent du matériel d'injection sans risque, quelle proportion de consommateurs de drogues injectables est atteinte ? • Là où l'accès au matériel d'injection sans risque est faible, identifier des exemples de plaidoyer en faveur de l'accès accru à l'équipement d'injection sans risque 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Rapports de S&E • Plans de plaidoyer et documents d'initiatives de plaidoyer tels que les campagnes
F2.2 Là où il existe des barrières juridiques et politiques visant à entraver les programmes de fourniture d'aiguilles et de seringues, des campagnes de plaidoyer et d'éducation communautaire ont-elles été élaborées pour améliorer l'accès ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents programmatiques et de plaidoyer pour identifier les exemples de plaidoyer pour un accès accru au matériel d'injection sans risque 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Plans de plaidoyer et documents d'initiatives de plaidoyer tels que les campagnes



Programmation du VIH

Domaine technique F du VIH

Critères	Orientation	Preuves
F2.3 Des programmes pour le changement de comportement ont-ils été élaborés par les consommateurs de drogues et leurs partenaires sexuels, qui informent, éduquent et renforcent les compétences en éducation sur la sexualité sans risque et l'injection sans risque ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents programmatiques pour voir si les programmes de fourniture d'aiguilles, de seringues et de préservatifs ciblent les personnes qui utilisent les drogues et intègrent des activités d'information et de renforcement des compétences visant à promouvoir l'injection sans risque et les rapports sexuels sans risque. • Identifier une priorité accordée au changement de comportement conjointement avec la distribution de produits 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques

Norme F3 Notre organisation promeut et/ou fournit : l'accès au traitement antirétroviral ; la prévention et le traitement des infections opportunistes ; la prévention et le traitement de la tuberculose ; le traitement de substitution aux opiacés ; le traitement pour l'overdose ; le diagnostic et le traitement de l'hépatite C pour les consommateurs de drogues et leurs partenaires sexuels.

Critères	Orientation	Preuves
F3.1 Une thérapie contre les infections opportunistes, le VIH, la tuberculose, l'hépatite C et de substitution des opiacés, ainsi que des programmes de traitement pour l'overdose sont-ils en place pour les consommateurs de drogues ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue la cartographie et les rapports d'évaluation et échanger avec le personnel pour identifier les liens aux services de dépistage et de traitement pour les consommateurs de drogues.³ • Passer en revue les rapports de S&E pour vérifier les statistiques sur l'accès au traitement des consommateurs de drogues. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie et rapports d'évaluation • Documents programmatiques • Rapports de S&E

3. Les services de traitement (pour les infections opportunistes, le VIH, la tuberculose, l'hépatite C, le traitement pour overdose et de substitution aux opiacés) sont souvent fournis par les services cliniques. Les services de dépistage et de diagnostic sont parfois fournis dans des cadres communautaires. Le traitement pour l'overdose est également souvent fourni dans des cadres communautaires.

Programmation du VIH
Domaine technique F du VIH

Critères	Orientation	Preuves
	<ul style="list-style-type: none"> • Là où les services de traitement sont fournis, identifier la portée de ces traitements proportionnellement au besoin global. 	
<p>F3.2 Là où des services de traitement ne sont pas en place ou ne sont pas accessibles aux utilisateurs de drogues, existe-t-il des plans de plaidoyer pour améliorer l'accès au traitement du VIH, de l'hépatite C, du traitement par substitution des opiacés, du traitement de l'overdose, du diagnostic et du traitement de la tuberculose ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents programmatiques pour identifier les programmes visant à améliorer l'accès au dépistage et au traitement des consommateurs de drogues pour chacune de ces priorités de traitement • Identifier les programmes de prise en charge de l'overdose. La naloxone est-elle fournie aux personnes courant le risque de faire une overdose ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Plans de plaidoyer et documents d'initiatives de plaidoyer



Programmation du VIH
Domaine technique F du VIH

Norme F4 Notre organisation promeut et/ou fournit l'accès aux services de soutien psychosocial pour satisfaire les besoins prioritaires des consommateurs de drogues et ceux de leurs partenaires sexuels.

Critères	Orientation	Preuves
F4.1 Des programmes et des services de soutien psychosocial pour les consommateurs de drogues et leurs partenaires sexuels sont-ils en place ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les documents programmatiques pour identifier les services de soutien psychosocial pour les consommateurs de drogues et les partenaires sexuels. Existe-t-il des services distincts pour les femmes et les hommes et pour les couples ? • Échanger avec le personnel à propos de la philosophie de réduction des préjudices dans ces services (par exemple, le soutien psychosocial n'est pas lié à l'abstinence) 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Entretiens avec le personnel
F4.2 Le personnel, les bénévoles et les pairs ont-ils été formés à la fourniture de soutien psychosocial sans porter de jugement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les plans et les programmes de formation et échanger avec le personnel à propos des personnes formées • Vérifier l'existence de formation sur les valeurs de réduction des préjudices et vérifier que le soutien psychosocial n'est pas lié à l'abstinence 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports et plans de renforcement des capacités • Programmes d'évaluation de la formation • Entretiens avec le personnel des services de soutien et les clients
F4.3 Existe-t-il des liens entre les services psychosociaux et la thérapie antirétrovirale, les programmes de thérapie de la tuberculose, de l'hépatite C et de substitution aux opiacés ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les directives d'orientation et le cheminement clinique pour les consommateurs de drogues pour vérifier si l'organisation ou ses partenaires d'exécution procèdent activement à des orientations vers les services de traitement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Directives d'orientation • Cheminement clinique pour les consommateurs de drogues

Programmation du VIH
 Domaine technique G du VIH

Domaine technique G du VIH : Traitement, soins et soutien du VIH

Norme G1 Notre organisation est attachée à une approche centrée sur le client par rapport au dépistage et au traitement du VIH qui promeut l'autonomie et le choix.

Critères	Orientation	Preuves
G1.1 Le programme et l'approche promeuvent-ils le choix individuel et la confidentialité dans le dépistage et le traitement du VIH ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les procédures opérationnelles standard pour le counseling préalable au dépistage et le démarrage du traitement et vérifier que ceux-ci sont basés sur un consentement pleinement éclairé • Discuter avec le personnel des stratégies utilisées pour préserver la confidentialité du diagnostic et des données des patients (exemple, l'environnement dans lequel le counseling et le dépistage sont assurés, la manière dont les archives sont conservées et la codification des noms des patients pour protéger leurs identités). 	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures opérationnelles standard • Entretiens avec le personnel

Norme G2 Notre organisation promeut/fournit des soins à domicile et des soins palliatifs aux personnes atteintes de maladies liées au VIH.

Critères	Orientation	Preuves
G2.1 Des programmes sont-ils exécutés qui s'attaquent aux besoins de soins palliatifs de leurs bénéficiaires ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les buts, objectifs et activités des programmes pour évaluer si, oui ou non, les interventions programmatiques s'attaquent aux besoins de soins palliatifs des personnes ayant des besoins avancés, débilissants ou spéciaux de manière décentralisée. Essayer de déterminer si les activités de sensibilisation au niveau communautaire, de visites à domicile ou de soins à domicile sont menées comme il convient et, si non, si cela est justifié dans le contexte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Rapports de S&E • Documentation relative à la sensibilisation au niveau communautaire ou aux visites à domicile



Programmation du VIH

Domaine technique G du VIH

Norme G3 Notre organisation tient à prendre soin des pourvoyeurs de soins et est attachée à la promotion de la reconnaissance des agents de santé communautaire.

Critères	Orientation	Preuves
G3.1 Une rémunération et un soutien sont-ils fournis aux agents de santé et aux pourvoyeurs de soins communautaires ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue le programme de formation, ainsi que les échelles de rémunération et de compensation pour les agents communautaires et autres pourvoyeurs de soins pour voir si le soutien (tel que le soutien psychosocial) est fourni aux pourvoyeurs de soins et aux agents de santé communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Programme de formation pour les agents de santé communautaire et d'autres pourvoyeurs de soins Documentation indiquant les échelles de rémunération et de compensation pour les agents de santé communautaire et autres pourvoyeurs de soins

Norme G4 Notre organisation soutient les personnes sous traitement ou dans le besoin de traitement du VIH, y compris en assurant les programmes d'observance du traitement, de soutien et de connaissance du traitement et en faisant du plaidoyer pour l'accès au traitement du VIH.

Critères	Orientation	Preuves
G4.1. Un soutien est-il fourni à la préparation au traitement pour les personnes vivant avec le VIH ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les documents programmatiques pour identifier la manière dont l'organisation traite de la question de la connaissance du traitement et de l'observance de celui-ci. Demander à voir les objectifs de plaidoyer et les plans de travail ciblant les décideurs qui visent à accroître l'accès au traitement. 	<ul style="list-style-type: none"> Documents programmatiques Rapports de S&E Supports de formation sur le traitement et formation à la connaissance du traitement Plans de plaidoyer Plans de travail
G4.2 Des activités de formation et d'éducation communautaires sont-elles exécutées pour accroître la connaissance du VIH et son traitement ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les documents programmatiques, les plans et les programmes de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Documents programmatiques Plans de formation Programmes de formation

Programmation du VIH

Domaine technique G du VIH

	Critères	Orientation	Preuves
G4.3	Existe-t-il un plaidoyer en faveur des personnes ayant besoin du traitement du VIH ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les documents programmatiques et les plans de plaidoyer pour identifier la manière dont l'organisation assure le plaidoyer 	<ul style="list-style-type: none"> Documents programmatiques Rapports de S&E
G4.4	Existe-t-il un plaidoyer en faveur des personnes ayant besoin du traitement du VIH ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les documents programmatiques et les plans de plaidoyer pour identifier la manière dont l'organisation assure le plaidoyer 	<ul style="list-style-type: none"> Documents programmatiques Plans de plaidoyer

Norme G5 Notre organisation promeut et/ou assure le diagnostic, le dépistage et le traitement précoces de toutes les infections sexuellement transmissibles/du VIH, de l'hépatite B et de la tuberculose.

	Critères	Orientation	Preuves
G5.1	Les plans stratégiques, les plans annuels de travail, les rapports annuels et les documents programmatiques reflètent-ils une approche globale d'identification précoce des personnes atteintes d'IST, de l'hépatite B, de la tuberculose et d'autres co-infections prévalant dans leur contexte épidémiologique ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les documents programmatiques et les dossiers des personnes dépistées et auxquelles des orientations ou des traitements ont été proposés (si cela convient) pour les IST, la tuberculose, l'hépatite B et d'autres co-infections Passer en revue les protocoles de prise en charge, les plans et supports de formation liés à ces co-infections 	<ul style="list-style-type: none"> Documents programmatiques Plans stratégiques Plans annuels de travail Rapport annuels Dossiers des clients et dossiers d'orientation Protocole de prise en charge Plans de formation
G5.2	Existe-t-il un plaidoyer pour un accès précoce et universel à ces services ?	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les documents programmatiques et les plans de plaidoyer pour identifier la manière dont l'organisation assure le plaidoyer 	<ul style="list-style-type: none"> Documents programmatiques Rapports de S&E Plans de plaidoyer



Programmation du VIH

Domaine technique G du VIH

Norme G6 Notre organisation promeut une approche holistique par rapport au traitement et promeut l'accès au traitement et aux soins pour toutes les tranches d'âge : enfants, adolescents, adultes et personnes du troisième âge.

Critères	Orientation	Preuves
<p>G6.1 Les documents reflètent-ils une approche globale de réponse aux besoins des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes âgées, y compris l'accès au traitement et au soutien pour les besoins de santé mentale et de bien-être ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les archives de counseling et de santé mentale, de soutien aux moyens de subsistance, de soutien juridique et social fourni aux bénéficiaires • Passer en revue les documents et les listes des personnes dépistées et orientées ou auxquelles un traitement a été proposé (si cela convient) pour les IST, la tuberculose, l'hépatite B et d'autres co-infections, afin d'identifier les caractéristiques démographiques en termes d'âge. Couvrent-ils toutes les tranches d'âge ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents programmatiques • Plans stratégiques • Plans de travail • Rapport annuels • Données de S&E • Archives de counseling et de santé mentale • Soutien aux moyens de subsistance et soutien juridique et social fournis aux bénéficiaires • Documentation et listes de toutes les personnes dépistées et orientées et auxquelles des traitements ont été proposés (si cela convient) pour les IST, la tuberculose, l'hépatite B et d'autres co-infections



Ressources clés pour l'équipe de revue sur le terrain

GNP+ et ONUSIDA (2011), *Santé Positive, Dignité et Prévention : un cadre de politique.*

Disponible à l'adresse : www.gnpplus.net/images/stories/PHDP/PHDP_Policy_Framework_FR.pdf

International HIV/AIDS Alliance (2011), *Directives de recouvrement des coûts de l'Alliance.*

Disponible à l'adresse : <https://inspirehome.aidsalliance.org/Interact/Pages/Content/Document.aspx?id=4155&click=6876>

International HIV/AIDS Alliance (2011), *Politique de l'Alliance relative à la protection de l'enfant, annexes 5 et 6 (sur Inspire).*

Disponible à l'adresse : <https://inspirehome.aidsalliance.org/Interact/Pages/Content/Document.aspx?id=3506&click=6877>

International HIV/AIDS Alliance (2007), *Le cheminement clinique : comprendre les dimensions des soins et du traitement pour les personnes vivant avec le VIH.*

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/Publicationsdetails.aspx?Id=263

Kirschbaum, M. (2004), *Directeur d'ONG : outil d'évaluation organisationnelle (OEO).*

Disponible à l'adresse : www.ngomanager.org/tools/OAT_July_2004.pdf

Conseils sur la conduite d'une analyse SWOT. Disponible à l'adresse : www.networklearning.org/index.php/ngo-skills/organizational-management/118-problemsolving-swots-a-strategic-plans

Save the Children (2005), *Normes de pratique en matière de participation des enfants.*

Disponible à l'adresse : www.savethechildren.org.uk/resources/online-library/practice-standards-children's-participation

L'Arbre de participation GIPA. Disponible à l'adresse : http://www.gnpplus.net/images/stories/Empowerment/AW_GIPA_tree_A3_22.06.10.pdf

ONUSIDA (2012), *Investir pour des résultats au bénéfice des individus.*

Disponible à l'adresse : www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2012/JC2359_investing-for-results_en.pdf

ONUSIDA (2010), *Prévention combinée du VIH : adaptation et coordination des stratégies biomédicales, comportementales et structurelles pour réduire les nouvelles infections à VIH.*

Disponible à l'adresse : www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2011/20111110_JC2007_Combination_Prevention_paper_en.pdf

Organisation mondiale de la Santé (2010), *Développer les programmes de santé sexuelle : un cadre pour l'action.*

Disponible à l'adresse : http://whqlibdoc.who.int/hq/2010/WHO_RHR_HRP_10.22_eng.pdf

Contient des définitions relatives à la santé sexuelle et reproductive.

International HIV/AIDS Alliance (2010), *À la hauteur.*

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/publicationsdetails.aspx?id=90572

Guide de bonnes pratiques

International HIV/AIDS Alliance (2014), *Guide de Bonnes Pratiques : droits humains.*

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/Publicationsdetails.aspx?Id=90654

International HIV/AIDS Alliance (2013), *Guide de Bonnes Pratiques : Intégration communautaire de la tuberculose et du VIH.*

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/publicationsdetails.aspx?id=90636

International HIV/AIDS Alliance (2012), *Guide de Bonnes Pratiques : Programmation du VIH centrée sur la famille au bénéfice des enfants.*

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/Publicationsdetails.aspx?Id=90584

International HIV/AIDS Alliance (2011), *Guide de Bonnes Pratiques : Intégration de la santé sexuelle et reproductive du VIH et des droits de l'homme.*

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/publicationsdetails.aspx?id=90544



International HIV/AIDS Alliance (2010), *Guide de Bonnes Pratiques : Participation accrue des personnes vivant avec le VIH (GIPA)*.

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/publicationsdetails.aspx?id=487

International HIV/AIDS Alliance (2010), *Guide de Bonnes Pratiques : VIH et consommation de drogue*.

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/Publicationsdetails.aspx?id=454

VIH et droits humains

International HIV/AIDS Alliance (2014), *Guide de Bonnes Pratiques : droits humains*.

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/Publicationsdetails.aspx?id=90654

International HIV/AIDS Alliance (2010), *Guide de Bonnes Pratiques : Participation accrue des personnes vivant avec le VIH (GIPA)*.

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/publicationsdetails.aspx?id=487

L'Arbre de participation GIPA. Disponible à l'adresse : www.gnpplus.net/images/stories/Empowerment/GRC/AW_GIPA_tree_A0_22.06.10.pdf

ONUSIDA (2012), *Programmes clés visant à réduire la stigmatisation et la discrimination et à améliorer l'accès à la justice dans les ripostes nationales contre le VIH*.

Disponible à l'adresse : www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/document/2012/Key_Human_Rights_Programmes_en_May2012.pdf

ONUSIDA (2008), *Connaissez votre épidémie et votre réponse en cours*.

Disponible à l'adresse : http://hivpreventiontoolkit.unaids.org/Knowledge_Epidemic.aspx

Prévention du VIH

GNP+ et ONUSIDA (2011), *Santé Positive, Dignité et Prévention : un cadre de politique*.

Disponible à l'adresse : www.gnpplus.net/images/stories/PHDP/PHDP_Policy_Framework_FR.pdf

Organisation mondiale de la Santé (2010), *Développer les programmes de santé sexuelle : un cadre pour l'action*.

Disponible à l'adresse : http://whqlibdoc.who.int/hq/2010/WHO_RHR_HRP_10.22_eng.pdf

Contient des définitions relatives à la santé sexuelle et reproductive.

ONUSIDA (2010), *Prévention combinée du VIH : adaptation et coordination des stratégies biomédicales, comportementales et structurelles pour réduire les nouvelles infections à VIH*.

Disponible à l'adresse : www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2011/20111110_JC2007_Combination_Prevention_paper_en.pdf

Philpott, A. Knerr, W., Boydell, V. (2006) « Plaisir et prévention : « Quand la bonne sexualité rime avec une sexualité sans risque », *Revue sur les questions de santé reproductive*, 14 (28) : 23-31

Disponible à l'adresse : www.thepleasureproject.org/content/File/FINAL.pdf

ONUSIDA (2012), *Prévention combinée : répondre au besoin urgent de redynamisation des ripostes en matière de prévention du VIH au niveau mondial par l'intensification et la réalisation des synergies visant à stopper et à commencer à inverser la propagation du sida*.

Disponible à l'adresse : <https://inspirehome.aidsalliance.org/Interact/Pages/Content/Document.aspx?id=10229&click=8373>

Intégration du VIH et des droits de santé sexuelle et reproductive

International HIV/AIDS Alliance (2011), *Guide de Bonnes Pratiques : Intégration de la santé sexuelle et reproductive du VIH et des droits de l'homme*.

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/publicationsdetails.aspx?id=90544

Organisation mondiale de la santé (2010), *Développer les programmes de santé sexuelle : un cadre pour l'action*.

Disponible à l'adresse : http://whqlibdoc.who.int/hq/2010/WHO_RHR_HRP_10.22_eng.pdf

Contient des définitions relatives à la santé sexuelle et reproductive.

AIDSTAR-One (2013), *Domaine d'intervention : PTME*

Disponible à l'adresse : www.aidstar-one.com/focus_areas/pmtct

Tuberculose et VIH

International HIV/AIDS Alliance (2013), *Guide de Bonnes Pratiques : Intégration communautaire de la tuberculose et du VIH*.

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/publicationsdetails.aspx?id=90636

International HIV/AIDS Alliance (2007), *Le cheminement clinique: comprendre les dimensions des soins et du traitement pour les personnes vivant avec le VIH.*

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/Publicationsdetails.aspx?Id=263

International HIV/AIDS Alliance (2006), *Engagement communautaire pour le traitement antirétroviral.*

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/Publicationsdetails.aspx?Id=49

Programmation du VIH centrée sur la famille au bénéfice des enfants

International HIV/AIDS Alliance (2012), *Guide de Bonnes Pratiques : Programmation du VIH centrée sur la famille au bénéfice des enfants.*

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/Publicationsdetails.aspx?Id=90584

Child rights and participation (on Inspire) : <https://inspirehome.aidsalliance.org/Interact/Pages/Section/SubFullOne.aspx?subsection=4393&click=6878>

Politique de l'Alliance relative à la protection de l'enfant appendix 5 & 6 (on Inspire) : <https://inspirehome.aidsalliance.org/Interact/Pages/Content/Document.aspx?id=3506&click=6877>

Save the Children (2005), *Normes de pratique en matière de participation des enfants.*

Disponible à l'adresse : www.savethechildren.org.uk/resources/online-library/practice-standards-children's-participation

VIH et consommation de drogue

Conférence internationale sur la réduction des méfaits. Qu'est-ce que la réduction des méfaits ? Une déclaration de position de l'International Harm Reduction Association.

Disponible à l'adresse : www.ihra.net/files/2010/06/01/Briefing_What_is_HR_French.pdf

International HIV/AIDS Alliance (2013), *Atteindre les consommateurs de drogues : boîte à outils pour les services de vulgarisation.*

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/publicationsdetails.aspx?id=90629

International HIV/AIDS Alliance (2010), *Guide de Bonnes Pratiques : VIH et consommation de drogue.*

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/Publicationsdetails.aspx?Id=454

Traitement, soins et soutien du VIH

International HIV/AIDS Alliance (2006), *Parlons du conseil et dépistage du VIH : guide des facilitateurs.*

Disponible à l'adresse : www.aidsalliance.org/Publicationsdetails.aspx?Id=50





www.aidsalliance.org